

Journal du département de la Marne

I. Journal du département de la Marne. 1862-11-23.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

JOURNAL DE LA MARNE.

PRIX D'ABONNEMENT... MARNE... CHALONS... CHANGEMENT D'ADRESSE

ON S'ABONNE: A CHALONS, place du Marché-au-Ble, 54.

ON S'ABONNE AUSSI A PARIS: chez MM. HAVAS, rue 1-Ji Rousseau, 5; LAFFITTE, BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8; ISIDORE FONTAINE, rue de Trévis, 22; ou l'on reçoit les annonces.

BULLETIN.

Le ministre de la guerre, a pensé avec raison que les dépêches du Mexique, publiées à de longs intervalles, présenteraient un intérêt réel dans un résumé succinct, et que ce serait un moyen de bien préciser les deux phases de notre expédition.

Depuis que le cabinet anglais a ajourné l'adoption des projets de la France, tendant à rétablir la paix dans l'Amérique du Nord, les feuilles de Londres semblent en quelque sorte déçues.

Ainsi, l'attitude de l'Angleterre, touchant les affaires de Grèce, ne pouvait manquer de provoquer de la part de la diplomatie une demande d'explication. On assure que le cabinet de Londres aurait répondu qu'il était complètement étranger à la combinaison qui a pour objet d'offrir la couronne hellénique au prince Alfred.

Mais s'il faut s'en rapporter à des renseignements transmis d'Athènes, le gouvernement britannique aurait tenu un tout autre langage au gouvernement provisoire, en lui déclarant que si les sympathies populaires se portaient sur le prince Alfred, il n'aurait aucune raison pour répondre par un refus à ce témoignage de confiance.

L'empereur d'Autriche vient d'accorder une amnistie à tous les individus condamnés par les tribunaux militaires pour délits politiques. Cette mesure ne s'étend, il est vrai, qu'aux réfugiés déjà rentrés en Autriche, mais c'est une bonne manière d'ouvrir la voie aux rapatriements, puisque tous les procès politiques commencés sont en même temps suspendus.

Les diètes provinciales réunies en ce moment dans les trois provinces de la monarchie prussienne, dont les travaux ont une certaine analogie avec ceux de nos conseils généraux, sont l'objet de toutes les prévenances du parti conservateur, qui voudrait qu'elles votassent des adresses en faveur de la réorganisation de l'armée.

Les dépêches de New-York annoncent que les démocrates ont eu l'avantage dans les élections de l'Illinois. Rien de saillant au théâtre de la guerre. Le général Mac Clélan continue de marcher en avant sans rencontrer d'obstacles.

Le cabinet de Washington a adressé au cabinet de Londres une note diplomatique pour se plaindre de ce que le corsaire Alabama ait pu, contrairement au droit international, s'équiper et partir d'un port (Liverpool) appartenant à une nation amie.

M. Sidiel, représentant des Etats du Sud, est chargé, dit-on, par le gouvernement français, de transmettre à M. Jefferson Davis le projet de médiation dont l'Empereur Napoléon III a pris l'initiative et qui n'est point abandonné le moins du monde. On ajoute que M. Mercier va recevoir des instructions analogues.

L. CALERMARD DE LAFAYETTE.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

SIRE,

Les nombreux renforts mis, par ordre de Votre Majesté, à la disposition du général Forey, vont changer complètement le caractère et la marche de nos opérations militaires, et marquer une phase toute nouvelle dans l'expédition française au Mexique.

En présence des perspectives de l'avenir, il m'a paru juste d'assigner au passé la part qui lui revient dans l'histoire de l'expédition, et de résumer dans un rapport les difficultés de toute nature que les troupes formant la première colonne du corps d'armée, sous les ordres du général de Lorencez, ont eues à surmonter.

Ce rapport embrasse spécialement les quatre mois qui se sont écoulés entre la réoccupation d'Orizaba et l'arrivée du 1^{er} régiment de zouaves et du détachement du 2^e régiment de chasseurs d'Afrique, qui, sous le commandement du colonel Brincourt, formaient comme l'avant-garde du corps amené de France par le général Forey.

Voire Majesté, dans sa sollicitude pour les troupes engagées dans une entreprise aussi lointaine, s'est vivement préoccupée des difficultés qui les attendaient, alors que l'expédition, commencée sous d'autres conditions, ne reposait plus sur leur dévouement et leur énergie. Il ne fallait, en effet, rien moins que la vaillance éprouvée des généraux, des officiers et des soldats et la courageuse abnégation des services administratifs pour faire envisager sans de graves inquiétudes la situation dans laquelle allait se trou-

ver la division Lorencez. La relation des faits que j'ai l'honneur de plaquer sous les yeux de Votre Majesté n'est que l'analyse des rapports que j'ai successivement reçus du général de Lorencez; elle établit, je l'espère, que la confiance de Votre Majesté n'a pas été déçue, et que ses soldats du Mexique se sont montrés aussi fermes, disciplinés et résignés dans les privations et les souffrances que valeurux dans le combat.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-obéissant, très-dévoté serviteur et très-fidèle sujet.

Le maréchal de France, ministre de la guerre, Paris, le 17 novembre 1862. RANDON.

Après l'attaque infructueuse du 5 mai contre Puebla, le général de Lorencez, craignant de voir ses communications avec la Vera-Cruz interceptées par la saison des pluies et d'éprouver ainsi une grande difficulté pour assurer les ravitaillements de ses troupes, songea à rétrograder vers Orizaba, où le corps expéditionnaire arriva vers le 18 mai.

Il importait d'installer promptement les troupes dans cette place, où un hôpital de 460 malades avait été laissé sous la garde d'une section d'artillerie et de deux compagnies d'infanterie de marine, présentant un assez faible effectif, mais qui avait dû successivement s'accroître par l'incorporation provisoire des malades dont la guérison était obtenue. L'armée allait donc rencontrer, à moitié chemin de Puebla, la Vera-Cruz, une petite place de dépôt, avec une garnison et des établissements bien installés dans un bon réduit, perfectionné encore pendant notre absence, et où quelques ressources en vivres, en munitions, en matériel de campement et en moyens hospitaliers avaient été prudemment ménagées. Les blessés et les malades étaient assurés d'y trouver du repos et des soins.

La situation d'Orizaba, sous un climat salubre et d'une douce température, l'existence de moyens de casernement indispensables à la troupe et aux animaux pendant la saison des pluies, les facilités d'y préparer une bonne défense et de pouvoir donner plus d'extension aux établissements militaires existants formaient un ensemble de conditions favorables au maintien du corps expéditionnaire dans une position dont les instructions du ministre de la guerre avaient d'ailleurs indiqué à l'avance toute l'importance militaire et politique. Il fallait évidemment la conserver à tout prix pour produire l'effet moral qui résulterait de notre établissement dans cette localité, pour assurer aux renforts attendus la jouissance des magasins, manutentions et hôpitaux déjà formés, et surtout la possibilité de sortir des terres chaudes aussitôt après leur débarquement, en se concentrant dans une région qui, par son altitude, échappe complètement aux atteintes de la fièvre jaune.

De Tepeaca à Orizaba, le mouvement rétrograde s'était opéré dans l'ordre le plus imposant et avait été signalé, à la Baranca Secca, par le beau fait d'armes du 2^e bataillon du 99^e de ligne, qui avait réussi à dégager les troupes de Marquez, vivement assaillies par Zaragoza, au moment où elles cherchaient à nous rejoindre. Dépourvu d'argent et d'approvisionnement, Marquez comptait tout au plus 4,000 hommes sous ses ordres, tant d'infanterie que de cavalerie, avec six obusiers de montagne. Ses fantassins étaient presque nus, sans chaussures, sans équipement, mal armés et fort à court de munitions; ses cavaliers se trouvaient dans le même état de dénuement et montés sur des chevaux très-fatigués.

Le corps expéditionnaire français, fort de 6,000 hommes de toutes armes, rentra donc le 18 mai à Orizaba. Pour se couvrir du côté des Cumbres, il laissa les deux bataillons du 99^e de ligne, renforcés de la batterie de montagne, au village d'Ingenio, situé dans un endroit resserré de la vallée du Rio-Blanco et à cheval sur ce cours d'eau. Toutes les troupes et la plus grande partie des chevaux ou mulets étaient logés tant à Ingenio qu'à Orizaba, et soustraits ainsi aux dangers les plus sérieux de la saison des pluies. Les moyens d'augmenter la force défensive de la position étaient activement étudiés. On s'occupait sans relâche de l'organisation de tous les services administratifs, principalement de celle des hôpitaux.

On pourvoyait ainsi aux besoins les plus pressants, le commandement avait à se préoccuper, en même temps, des dispositions à prendre pour se relier avec Vera-Cruz, d'où force allait être de tirer la plus grande partie des subsistances, une quantité considérable de matériel de campement et des hôpitaux, les munitions nécessaires au remplacement de celles consommées pendant la campagne, les effets d'habillement et de linge et chaussures laissés aux petits dépôts des corps, et enfin une certaine quantité de numéraire. La caisse de l'armée, garnie pourtant de plusieurs millions en traites, ne pouvait parvenir à réaliser dans le pays quelques centaines de piastres.

Avec un effectif de 4,500 à 5,000 combattants, il était impossible, sans s'exposer à être faible partout, d'échelonner, par l'établissement de postes permanents, la distance de 33 lieues qui sépare Orizaba de Vera-Cruz, et que l'on parcourt sur une route frayée, il est vrai, mais nullement entretenue depuis fort longtemps, qui est toujours en très-mauvais état, impraticable aux voitures pendant les grandes pluies, et sur laquelle se rencontrent plusieurs passages difficiles à franchir en présence de l'ennemi. Il fut donc décidé que l'on se bornerait à occuper, sur cette route, le Fortin, Cordova, Potrero et Chichihuite, qui se trouvent encore dans la terre tempérée, et qu'on s'astreindrait invariablement à faire escorter, par une force en état d'agir isolément, les convois qui allaient être dirigés, sans discontinuité, d'Orizaba sur Vera-Cruz, pour y prendre des chargements. L'occupation de Soledad, dont l'importance était vivement sentie, mais qui était, à cette époque de l'année, très-dangereuse sous le rapport sanitaire, fut remise au moment de l'arrivée des premiers renforts.

Après avoir laissé reposer pendant quelques jours à Orizaba les troupes que les dernières marches avaient beaucoup fatiguées et que la dysenterie et la fièvre typhoïde éprouvaient en ce moment, une colonne composée de deux bataillons d'infanterie de marine, un bataillon de zouaves, la section du génie des colonies, un peloton de chasseurs d'Afrique, une section d'artillerie de marine, une brigade de gendarmerie et une section d'ambulance, le tout donnant environ 1,500 combattants, fut dirigée le 23 mai sur Cordova, où elle arriva le 24 avec des vivres pour quinze jours. La population de cette ville, qui nous avait toujours témoigné des dispositions hostiles, disparut presque tout entière à l'approche de nos troupes. Celles-ci furent portées, sans perte de temps, au Chichihuite, le but principal de leur mission étant de s'assurer de la possession de cet important débfilé, le passage le plus difficile de la route. Il était occupé par l'ennemi, qui en fut délogé assez facilement, mais après avoir réussi à brûler en entier les ponts existant aux deux issues, sur les rivières de l'Atoyac et du Chichihuite.

Entreprendre la reconstruction immédiate de ces moyens de passage devenait dès lors indispensable.

Afin que les travaux considérables à exécuter sur ce point fussent activement poussés, la section du génie des colonies faisait partie de la colonne fut renforcée d'une section de la compagnie de sapeurs, maintenue jusqu'alors tout entière à Orizaba pour les besoins des travaux d'installation, et de défense qu'on y exécutait en grand nombre. Il fut heureusement possible de trouver très à proximité les principales pièces de bois nécessaires. Quant aux

fers et aux madriers, il fallut les demander à Orizaba, en les faisant transporter par les voitures d'administration et sous l'escorte de troupes empruntées à cette dernière place, dont la faible garnison était pourtant obligée de suffire à tant de services divers. En raison de la grande difficulté de pratiquer des rampes dans les berges rocheuses très-élevées et très-escarpées du Chichihuite, il fallut d'abord consacrer tous les moyens dont on disposait aux travaux du pont de cette rivière, sans l'existence duquel les voitures ne pouvaient passer. Mais en perfectionnant les anciennes rampes pratiquées dans le temps par Miramon sur les berges de l'Atoyac, cette seconde rivière pouvait être franchie par les voitures chargées, pourvu qu'elle restât guéable, et les travaux de son pont n'étaient pas aussi urgents. On arrêta donc de ne les exécuter qu'en second lieu, et en attendant on y suppléa en partie au moyen d'une passerelle établie sur pilotis et en aval du pont en construction, à une certaine hauteur au-dessus du niveau le plus habituel des eaux.

Tous ces travaux étaient assez avancés dans les premiers jours de juin pour permettre au convoi amené de Vera-Cruz par le général Doay de franchir sans difficulté le débfilé du Chichihuite, et de faire parvenir le 10 de ce mois jusqu'à Orizaba un approvisionnement de vivres attendu avec impatience. Le pont de l'Atoyac ne fut terminé que dans le milieu de juillet. Il régnait, comme celui du Chichihuite, toutes les conditions de solidité désirables.

Pour fournir les travailleurs nécessaires à ces constructions et à assurer la possession définitive du débfilé, le 1^{er} bataillon du 2^e zouaves fut chargé de l'occuper, et le chef de bataillon Norand fut nommé commandant supérieur de ce poste, où il commença une installation permanente, en faisant élever immédiatement des abris pour l'ambulance et les magasins. Tenant ses troupes en haleine par de fréquentes reconnaissances, poussées quelquefois assez loin, il ne tarda pas à obtenir autour de lui une sécurité qui avait d'abord été entièrement troublée par les guerillas ennemies.

Dès que les différents services furent organisés au Chichihuite, le colonel Henriquez, du 2^e régiment d'infanterie de marine, commandant la colonne, en ramena la plus grande partie à Cordova, dont il prit le commandement supérieur, et où furent immédiatement commencés des travaux de défense et d'installation assez considérables et de nature à donner de la sécurité et du bien-être à la garnison. Le poste de Cordova fut chargé de ravitailler celui du Chichihuite, qui lui était subordonné.

À la date du 26 mai, le corps expéditionnaire était réparti de la manière suivante:

- A Ingenio, deux bataillons, une batterie de montagne;
A Orizaba, le quartier général, 3 bataillons, 4 pelotons de chasseurs d'Afrique, 10 pièces d'artillerie, une section du génie et la plus grande partie des troupes d'administration;
A Cordova, 2 bataillons, 2 pièces d'artillerie, 1 peloton de chasseurs d'Afrique et quelques troupes d'administration;
A Chichihuite, 1 bataillon, 2 sections du génie et quelques hommes du train, avec des mulets.

La position du Fortin, située à moitié chemin d'Orizaba à Cordova, et celle du Potrero, entre Cordova et Chichihuite, étaient occupées par des troupes de Marquez, qui avait aussi détaché quelques cavaliers à Ingenio et au Chichihuite. Conservant le plus gros de ses forces à Orizaba et dans les villages environnants, il s'occupait avec activité de les réorganiser; malheureusement presque tous les moyens lui manquaient, et nous n'étions qu'en mesure de lui venir en aide sous ce rapport, ce que nous avons pourtant fait dans la mesure du possible. 3,500 fusils, saisis à la douane de Vera-Cruz, ont été livrés gratuitement à ses troupes, avec 3 obusiers de montagne pris sur l'ennemi. Des sommes d'argent, minimes il est vrai, puisque nous en manquions au point de ne pouvoir quelquefois faire la solde aux officiers et payer le prêt du soldat, ont été avancées à nos alliés qui, malgré cette assistance, ne se sont pas trouvés en état d'escorter nos convois dans la terre chaude. Nous les avons néanmoins fait profiter de ces convois en allouant la ration de nos propres soldats à 2,000 de ceux de Marquez, chargés d'occuper, isolément ou de concert avec nous, plusieurs des postes établis sur la ligne d'opération. Cette mesure avait pour effet d'augmenter d'une manière notable la plus grande difficulté que nous ayons eue à surmonter, celle d'assurer le service des subsistances. Nous devons espérer que la compensation se trouverait dans les services que ces troupes nous rendraient.

Les travaux de l'administration et du génie avaient pris un grand développement à Orizaba dans les premiers jours de juin. L'hôpital de San José, situé dans l'intérieur du réduit, avait été uniquement consacré aux blessés, et le nombre de ses places de malades porté à 700. Des réparations aux toitures étaient en cours d'exécution, tous les murs intérieurs blanchis à la chaux. Les cours et les abords déblayés d'une quantité d'immondices. Les effets de literie ne pouvant être apportés de Vera-Cruz, où les envois de France en avaient pourtant réuni un grand nombre, il y avait été suppléé par des couvertures de plants, de paillasses et l'achat de toutes les couvertures qu'on avait pu trouver. On s'était aussi procuré, par achats faits en ville à des prix très-élevés, tous les ustensiles indispensables à l'exploitation du service hospitalier. L'hôpital de la Concordia, contenant 225 lits et placé dans d'excellentes conditions hygiéniques, avait réuni tous les blessés. De grands travaux d'appropriation avaient dû aussi être exécutés. Pour éviter autant que possible les rechutes des malades entrés en convalescence, un dépôt dit des Convalescents fut d'abord établi à l'Escamela, puis transféré à Cocolampam. Il pouvait recevoir 180 hommes. Le génie parvint à tirer un parti très-satisfaisant de cet établissement. Pendant la marche sur Puebla, le four existant dans l'hôpital de San José avait suffi à la cuisson du pain. On remédia à son insuffisance, après le retour, au moyen de deux fours de campagne que les ouvriers d'administration avaient déjà fait fonctionner sous les murs de Puebla. La manutention placée très à proximité du magasin des subsistances reçut plus tard une grande extension par la construction de fours en maçonnerie et d'accessoirs qui permettaient d'assurer largement le service quand les troupes de renfort auront rejoint.

L'éventualité d'une attaque de l'ennemi contre Orizaba, annoncée de tous côtés, imposait, avant tout, l'obligation d'augmenter la force défensive de cette place. On commença par pourvoir aux besoins de la défense la plus rapprochée, au moyen d'un système de barricades élevées dans les rues et se flanquant mutuellement. Chaque bataillon fut chargé, sous la direction du génie, de construire les barricades à la défense desquelles il devait être appliqué, et l'on se mit ainsi très-rapidement à l'abri d'une surprise. Après l'attaque du 14 juin, des travaux de défense très-considerables et dont nous parlerons plus tard furent exécutés à l'extérieur.

L'administration avait demandé que les quelques beaux jours restant à espérer avant l'arrivée des grandes pluies fussent mis à profit pour faire entrer dans Orizaba toutes les denrées qu'il serait possible de se procurer au-dehors. A cet effet, le 99^e de ligne, établi à Ingenio, fut employé journellement à protéger des fourrages au sec et à fournir les travailleurs nécessaires à l'enlèvement de la paille et de l'orge existant en assez grande quantité dans les haciendas de Tecamalcan et de l'Encinal, situées en avant, sur la route de Puebla. Nous privions ainsi l'ennemi de ressources dont l'acquisition devenait d'autant plus précieuse pour nous. Une partie de la cavalerie de Marquez, mise à la disposition du colonel

L'hénille, du 99^e, concourait à ces opérations qui demandent souvent lieu à des engagements, d'ailleurs sans importance, avec les troupes ennemies occupant, au nombre de 3,600 hommes, le village d'Acculcingo et possédant de fréquentes reconnaissances vers Ingenio. Elles avaient aussi pour but de faciliter le passage de quelques approvisionnements de farines et de grains que nos agents se procuraient, avec bien de la peine, sur le plateau d'Ayahualco, mais parvenaient rarement à dérober à la vigilance de l'ennemi.

Le général de Lorencez ayant appris, le 11 juin, le coup de main exécuté le 10, entre la Palca et Soledad, par un parti de 500 guerillas, contre un convoi de munitions expédié de Vera-Cruz, sous la protection d'une escorte insuffisante de nos contre-guerillas, députa au général Marquez de se porter dans la terre chaude avec la plus grande partie de ses forces disponibles, pour refouler les bandes descendantes de Huatusco et de Jalapa, et tâcher de rétablir la sécurité sur la route qui allait être parcourue par nos convois. Marquez se prépara avec promptement à cette combinaison et partit le 12 juin d'Orizaba avec 2,000 de ses cavaliers, auxquels il ne voulut joindre aucune partie de son infanterie qu'il jugeait hors d'état d'entreprendre une marche de quelque durée. Il se chargeait d'escorter quatre vingt de nos voitures d'administration allant prendre un chargement de vivres à Vera-Cruz, et de ramener ce convoi à Orizaba.

Dans la soirée du jour où Marquez se mettait en route, nous fûmes prévenus, par une insolente bravade de Zaragoza lui-même, qu'il se trouvait à Tecamalcan, en marche sur Orizaba, où il se proposait de nous attaquer.

En conséquence, le colonel Henriquez reçut l'ordre, dans la nuit du 12 au 13 juin, d'évacuer immédiatement Ingenio et de ramener le 99^e à Orizaba, où il en fut le grand chef, suivi de très-près par l'ennemi.

La seule action importante qui fut le résultat de la défense d'Orizaba, et qui valut tant d'armes du capitaine Detric, qui, à la tête d'une compagnie du 99^e, enleva les formidables hauteurs du Borrego, dominant le réduit de la place, à mille mètres de distance, et que nous aurions certainement dû occuper à l'avance, afin d'être en mesure d'empêcher l'ennemi de s'y installer. On doit faire observer, à cette occasion, que si le général Ortega est parvenu à s'établir avec une partie de ses troupes et sans éveiller l'attention des Français, en temps opportun, sur les hauteurs de Borrego, c'est qu'il a trouvé le moyen, pendant la nuit, de tromper la vigilance des postes de nos alliés qui, sous les ordres du général Taboada, avaient pour mission expresse d'observer les positions situées au nord et à l'ouest d'Orizaba. Ce fut du côté du nord-ouest qu'Ortega profita d'un terrain très-posé pour s'engager sur des pentes d'un parcours plus long, mais par lesquelles il est bien plus facile d'atteindre le sommet du Borrego que par celles qui tombent directement sur la ville et étaient réputées accessibles avant d'avoir été gravies, sac au dos, par nos soldats. Exécutant un mouvement de flanc très risqué, il défila avec trois obusiers de montagne et presque toute sa division à petite distance des postes de Taboada, qui ne s'aperçurent de rien et ne cherchèrent même pas ensuite à inquiéter son mouvement de retraite. La vigueur véritablement exceptionnelle du capitaine Detric contraignit l'ennemi à abandonner les entreprises déjà commencées sur d'autres points et à se mettre précipitamment en retraite. Cette attaque avait tourné à son entière confusion. Nos troupes y acquirent l'ascendant des armes et d'utile enseignement. Pour les mettre à profit, le Borrego fut occupé d'une manière permanente par un poste de 100 hommes, auxquels il fallait journellement porter de l'eau à une hauteur de plus de 300 mètres. Un chemin muletier qu'on mit quarante jours à exécuter, des ouvrages de campagne habilement tracés, avec des abris pour la troupe dans leur intérieur, complétèrent l'établissement créé sur ce point important.

Le génie et l'artillerie ajoutèrent tous les jours, à partir de ce moment, aux moyens de défense d'Orizaba. La construction de trois batteries et d'une ligne de contre-approche, en forme de crémaillère, en avant de la porte de Puebla et se dirigeant vers le rio Blanco, sur une longueur de 600 mètres, avait été commencée dès le 13 juin. Elle fut activement poursuivie. On profita du barrage du canal qui passe en cet endroit pour y faire les préparatifs d'une inondation à tendre vers la droite, en introduisant l'eau dans un ancien fossé protégé par un redan déjà existant et susceptible de recevoir de l'artillerie. Une batterie de deux pièces et un petit retranchement pour la protéger furent établis au Sud, dans le but d'interdire à l'ennemi l'accès des ponts de Jalapilla qui franchissent le rio Blanco et le rio d'Orizaba, près de leur confluent. Au nord, trois redans dont l'emplacement était tout naturellement indiqué par trois petits mamelons découvrant parfaitement la plaine, furent construits rapidement, ainsi qu'une batterie de deux pièces placée sous leur protection. Du côté de l'est, deux batteries, chacune de deux pièces, furent élevées au centre des retranchements d'un faible relief, mais d'un grand développement et jugés indispensables, afin de découvrir le fond d'une vallée où l'ennemi aurait pu se masser à l'abri. Enfin, le poste de l'église indienne, situé en arrière de ces derniers ouvrages et leur servant de réduit, fut fortifié avec soin. Tous ces travaux sont actuellement achevés et rendent facile la défense d'Orizaba avec une faible garnison. Celle qui occupait la ville le 14 juin ne comptait pas plus de 2,800 combattants. Elle avait été attaquée par 14,000 Mexicains de la mée de Zaragoza. (A suivre.)

COURRIER DE PARIS.

PARIS, 20 NOVEMBRE.

Sur le rapport du ministre de la marine, l'Empereur vient de rendre un décret au terme duquel il est créé au port de Brest un établissement dit des Pupilles de la Marine, et où seront reçus les orphelins de la marine impériale et des navires du commerce.

Hier, l'Empereur est allé étudier le passage de l'Aisne, à Berry-au-Bac, signalé dans les commentaires de César; il a examiné la station de Mauchamp qui, suivant les uns, a été un camp de César, et suivant les autres, un camp de barbares. Déjà cette question avait été étudiée sur place par le général Creuly-Prioux, MM. Melleville et Fleury.

L'Empereur, parti de Compiègne après déjeuner, est allé jusqu'à la station de Guignicourt, où sa voiture l'a conduit au camp. A sept heures, l'Empereur était de retour à Compiègne.

Les dernières nouvelles de Garibaldi indiquent, d'après l'Evening Standard, que l'opinion du professeur Partridge était erronée et celle du professeur Nélaton, juste. En d'autres termes, que la balle est dans la blessure.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Pesth, 19 novembre.

L'empereur d'Autriche a accordé une amnistie générale à toutes les personnes condamnées par les tribunaux militaires en Hongrie, pour délits politiques. Cette mesure comprend les réfugiés qui sont déjà revenus dans le pays. Tous les procès politiques pendants sont suspendus.

Saint-Petersbourg, 20 novembre.

Le Journal de Saint-Petersbourg publie la nomination du

Baron de Budberg, comme ambassadeur de Russie à Paris, et celle de M. D'Orléans, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin.

Marseille, 20 novembre.

Les lettres d'Athènes, du 15, disent que la capitale est tranquille; mais deux clubs se sont établis et prétendent dominer le gouvernement. On craint que les élections ne soient orageuses et que la convocation de l'assemblée nationale ne soit retardée.

Pour extrait: T. Martin.

FAITS DIVERS.

Un incident assez étonnant, dit l'Echo de l'Oise, a eu lieu lors de la revue passée par l'Empereur, le 15 novembre, à Compiègne. Un sergent du 73^e régiment de ligne, arrivé quelques instants auparavant sur le chemin de fer, s'est approché de Sa Majesté, en lui présentant une lettre de son colonel, et l'a supplié de lui accorder immédiatement audience pour une affaire de vie ou de mort. L'Empereur ayant autorisé ce militaire à s'expliquer, le sergent a raconté qu'un de ses camarades, sergent comme lui, et avec lequel il a fait les campagnes de Crimée et d'Italie, venait d'être condamné à la peine de mort, pour avoir, dans un moment d'emportement, commis un acte d'insubordination; et qu'il allait être fusillé dans trois heures si la clémence impériale ne s'étendait pas sur lui.

Après s'être assuré, par l'examen des pièces produites à l'appui de ces paroles, que le militaire pour lequel on sollicitait sa clémence était véritablement digne d'intérêt, l'Empereur s'est tourné vers l'Impératrice, qui était à ses côtés sur le perron du palais, et dit que le jour de la fête de sainte Eugénie, il était heureux de pouvoir accorder la grâce qu'on lui demandait. Sa Majesté a ensuite ordonné à un de ses aides-de-camp de faire télégraphier de suite sa décision, pour empêcher l'exécution de l'arrêt du conseil de guerre.

Dans la journée, l'Empereur a voulu revoir le sergent qui n'avait pas craint d'entreprendre un pénible voyage et de venir jusqu'à lui pour sauver un de ses camarades, sans penser à parler de ses services personnels; et Sa Majesté lui a, dit-on, remis la médaille militaire.

M^{me} Espinasse, mère du général si cruellement frappé à Magenta, vient de mourir à Cessac (Aude), dans un âge avancé.

M. Baudelot, député de la Seine, vient de mourir à Baucanville, à la suite d'une longue maladie.

On lit dans le Journal de Charleroi: « Il nous revient une nouvelle qui est d'une grave importance, si, comme on l'assure, elle est d'une rigoureuse exactitude quant au prix de vente. Une société franco-anglaise, établie pour l'exploitation des forêts du Canada, vient d'expédier à Paris, le titre d'échantillon, 80 chênes d'une beauté surprenante, au prix de 130 fr. le décastère, rendu franco à domicile.

La compagnie a offert, ajoute-t-on, d'approvisionner la marine française de bois de première classe. » La hauteur de la ville de Mexico, au-dessus du niveau de la mer, établie par Arago dans son Annuaire du bureau des longitudes de 1822, est de 2,277 mètres, 200 mètres au-dessus de l'hospice du mont Saint-Bernard.

Le Muséum de Paris a reçu, dimanche soir, le 16 novembre, le plus beau convoi d'animaux vivants qui lui soit arrivé depuis 1822, alors que le célèbre naturaliste Delalande lui amena du cap de Bonne-Espérance plus de deux cents spécimens des animaux de la côte occidentale et de l'intérieur de l'Afrique. Ce convoi se compose des dons des deux rois de Siam, des dons offerts par diverses personnes et d'achats faits pendant le voyage. Les dons des rois de Siam se composent de deux magnifiques éléphants de neuf à dix ans, de trois macaques blonds d'une espèce que nous n'avons pu déterminer à un premier examen, de trois genettes d'espèce nouvelle et familières comme de petits chats, et de quatre porcs-épics. Deux francolins, un coq sauvage Bankiva, des tourterelles, des pigeons et deux petits chevaux noirs ont été immédiatement envoyés en don au Jardin d'acclimatation.

On remarque encore un axis d'espèce nouvelle et jaspé de taches plus blanches, plus grandes et d'une forme caractéristique qu'on ne trouve pas chez l'axis de l'Inde, et un cerf de Duvaucelle, dont Cuvier n'avait pu établir l'espèce que d'après une paire de cornes faisant partie des collections. Viennent ensuite deux crocodiles de deux mètres de long, une grue antigone, la première qui arrive vivante en Europe, un ibis leucop presque aussi rare, une biche voisine du cerf-cochon, mais qui en diffère par les proportions de sa taille, encore plus petite; enfin, deux gibbons.

Les gibbons sont de grands singes noirs sans queue, à longues jambes, à longs bras, à joues blanches et d'une extrême rareté. Déjà familiers avec leur nouvelle cage, ils s'y livrent aux plus gais ébats, et savent parfaitement tendre la patte aux curieux. Un d'eux est un excellent jongleur; il jette en l'air une noisette, la fait bondir d'une main à l'autre, la rattrape dans la bouche, la souffle en l'air, et paraît charmé qu'on apprécie et qu'on loue son adresse. Les dons reçus chemin faisant, par l'expédition, se composent d'abord d'un faisain opifère et d'un chat domestique dont la queue se termine en forme de grecoque. Le Père La Renaudie, missionnaire à Bangkok, à qui l'on doit ces deux animaux, affirme que la singulière anomalie de la queue du chat est non-seulement naturelle, mais encore commune à la plupart des chats cochinchinois. Deux pélicans ont été donnés par M. Distria, consul à Bangkok, et un tigre royal, qu'ont pris adulte des Annamites, a été offert par l'amiral Bonnard. M. Bocourt a fait acquisition d'un orang de cinq à six mois, destiné à remplacer celui qui est mort il y a huit jours au Muséum, d'une antilope de Sémring, de plusieurs gazelles, de cinq chevrotins de Java, hauts de vingt centimètres tout au plus, de trois écureuils bruns à queue blanche, d'un tamia et d'un chat-huant d'espèce encore indéterminée. M. Milne-Edwards vient en outre de faire au Havre l'acquisition de deux jeunes panthères et d'un guépard d'Afrique.

Vous rappelez-vous le conte fameux, qui s'appelle Candide, d'un homme d'esprit qui s'appela Voltaire? Le chapitre XXVI de Candide est ainsi intitulé: « D'un souper que Candide et Martin firent avec six étrangers et qui ils étaient » Ces six étrangers n'étaient rien moins que six rois balancés par leurs sujets, comme on dirait en style des Bouffes-Parisiens. Ce chapitre XXVI paraît à relire aujourd'hui: les circonstances lui prêtent, outre son mérite absolu, une valeur d'actualité. Les anciens gouvernements ne se feraient certainement pas prier pour fournir un certain nombre de convives à un festin pareil à celui que fit Candide, au chapitre XXVI. Parmi les princes mis en retraite par leurs peuples, on compte, à part les descendants des anciennes familles royales de France et d'Espagne: Charles de Brunswick, chassé en 1830 de son pays, et qui vit actuellement à Paris; don Miguel de Portugal, qui, après s'être déclaré roi en 1828, fut obligé de fuir en Suisse en 1834; il réside maintenant au château de Fleinback, en Bavière. L'année 1859 a augmenté la liste de Léopold, grand-duc de Toscane, qui a abdiqué en faveur de son fils, chassé en même temps que lui: il habite la Bohême, et son fils alternativement l'Autriche, la Bavière ou la Suisse. Robert I^{er}, duc de Parme, et François V, duc de Modène, ont partagé le même sort. Le premier vit à Lucerne, avec sa mère Louise de Bourbon, le dernier a fixé sa résidence à Vienne. Une année plus tard, François II, roi des Deux-Siciles, les a suivis en exil; tout le monde sait qu'il habite Rome; comme les trois précédents, celui-ci a été renvoyé par son peuple. Le roi de Grèce, Othon, ferme la liste.

Ainsi, depuis 1830, neuf détachés, sur quarante-quatre États européens, et dans un espace de trente-deux ans.

Le Siècle nous montre aujourd'hui, sur les bancs de la cour d'assises de la Somme, cette infortunée qui s'était reconnue coupable du crime de parricide, et que l'admission des circonstances atténuantes, arrachée sans doute au jury par cet aveu, avait envoyée aux travaux forcés à perpétuité. Quel intérêt, quelle folie, quel vertige avait donc poussé cette femme à avouer un crime qu'elle n'avait point commis? Son interrogatoire l'explique: « Je ne savais point dire pour sortir des cachots; je n'aurais pas dit ce que j'ai dit si je n'avais été enceinte; mais M. le commis-greffier ne cessait de me donner le conseil d'avouer et qu'on me ferait sortir des cachots, parce que je lui disais ce que je souffrais étant enceinte. La pauvre femme, si elle n'avait pas, craignait, en outre d'avoir le cou coupé. »

Quelques temps après sa condamnation, les vrais meurtriers sont découverts et condamnés. La cour de cassation a cassé les deux arrêts et renvoyé devant un nouveau jury les assassins et celle qui s'accusait de leur crime. Il est inutile de dire que la femme Gardin a été solennellement acquittée.

Vanhalwyn et Verhamme, reconnus coupables, ont été condamnés, le premier, à la peine de mort; le second, à la peine des travaux forcés à perpétuité, grâce à l'admission des circonstances atténuantes.

Dans les premiers jours de la semaine dernière, un homme proprement vêtu, portant à la boutonnière les insignes de la Légion d'Honneur, se présentait avec une jeune femme et une domestique à l'hôtel des Ambassadeurs et de la Bourse, rue Notre-Dame-des-Victoires, et y choisissait un appartement confortable, dans lequel ils s'installèrent aussitôt tous les trois. A l'arrivée de la nuit, le chef de l'établissement pria le voyageur de vouloir bien lui déposer son passeport pour éviter une contravention. Ce dernier lui répondit qu'il n'en avait pas de régulier; qu'il était officier supérieur à l'armée d'Afrique, qu'il était venu en France sans permission; et il lui exhiba un passe port périmé. Ils restèrent plusieurs jours à l'hôtel sans recevoir personne dans leur appartement, payant régulièrement leurs dépenses; et samedi dernier, vers huit heures du soir, après avoir tout réglé, ils se firent conduire avec leurs bagages au chemin de fer de Lyon pour se rendre à Marseille, en annonçant qu'ils retournaient en Afrique.

Une heure environ après leur départ, un employé de l'hôtel, en pénétrant dans un cabinet d'aisances, aperçut à l'orifice du tuyau de conduite une petite main d'enfant, et s'empressa de signaler le fait au commissaire de police du quartier, qui se rendit immédiatement à l'hôtel et fit sonder la conduite par un ouvrier.

Ce dernier en retira d'abord un bras détaché du tronc, puis le corps d'un enfant nouveau-né privé de ce membre et ayant l'autre bras fracturé ne tenant plus que par des lambeaux. Le cadavre portait, en outre, à la tête de fortes blessures, et au cou des traces de strangulation. Le commissaire ouvrit sur-le-champ une enquête et, en apprenant les diverses circonstances que nous avons rapportées plus haut, il se rendit dans l'appartement que venaient de quitter les trois voyageurs, où il procéda à une perquisition minutieuse. Cette opération lui fit découvrir plusieurs draps emroulés cachés dans un coin et maculés de sang, ainsi qu'un sommier portant des traces évidentes d'un accouchement récent. En présence de cette découverte, dit la Gazette des Tribunaux, on dut penser que l'auteur et les complices de l'infanticide étaient les trois personnes qui avaient quitté l'appartement dans la soirée; on fit parvenir contre elles une dépêche télégraphique à Marseille, et en arrivant dans cette ville les inculpés ont été arrêtés et conduits provisoirement dans une maison de prévention, pour être tenus à la disposition du parquet de Paris.

Au moment où l'on procédait aux investigations exigées en pareille circonstance et où M^{me} L... allait se soumettre à l'accomplissement d'un devoir aussi délicat que rigoureux, la jeune servante entra précipitamment dans la chambre, et, se jetant aux genoux de sa maîtresse, s'écria: « ne vous humiliez pas ainsi, madame, car c'est moi seule qui suis coupable. » Cet aveu fut pour les assistants un véritable coup de théâtre, à la suite duquel cependant M. et M^{me} L... se sont vus obligés de revenir à Paris, et peut-être d'y attendre le dénouement de cette triste affaire.

On écrit de Saint-Pierre-lez-Calais (Pas-de-Calais): « Un double malheur, dont les circonstances n'ont eu aucun témoin et dont on ne peut se rendre compte qu'à l'aide de suppositions plus ou moins vraisemblables, s'est passé dans la nuit du 14 au 15 novembre.

Voici le fait: le corps du nommé Barbier, ancien chauffeur de la Compagnie du chemin de fer du Nord à la station de Saint-Pierre, demeurant en cette ville, et celui du sieur Merland, garde de nuit à la même station, ont été trouvés le matin sur la voie ferrée, entre la station de Saint-Pierre et le passage à niveau de la commune de Coulogne, horriblement déchirés par morceaux. On suppose que Barbier, qui avait son fusil et ses munitions de chasseur, venait de braconner; que, contrairement aux règlements de la police des chemins de fer, il se sera permis d'escalader et de suivre intérieurement la clôture de la voie. Le garde de nuit Merland, l'ayant rencontré en contravention avec les règlements, aura sans doute voulu le faire sortir, et une lutte se sera engagée entre eux, pendant laquelle le train express de Calais à Paris, quittant la première de ces villes à une heure et demie du matin, les a surpris, tués et broyés sur la voie.

La levée des cadavres a été faite par le commissaire de police de Saint-Pierre.

On lit dans le Journal de la Nièvre: « Mardi déplorable accident est arrivé, dans la nuit de lundi à mardi derniers, sur le chemin de fer du Bourbonnais, entre Villeneuve et Moulins-sur-Allier.

Un train de marchandises, venant de quitter la gare de Moulins, s'engageait sous un pont, près le poteau kilométrique N^o 309, lorsque tout-à-coup retentit une formidable explosion. Au même instant, le pont s'écroula, et les wagons vinrent se précipiter sur les débris, tandis que la locomotive, séparée de son tender, allait s'échouer à cent mètres plus loin, après avoir déraillé et s'être replacée sur la voie. Mais elle n'avait plus de conducteurs! La chaudière venait d'éclater. Le mécanicien, broyé par morceaux; avait disparu sans les débris; le chauffeur et le chef du train gisaient sur le sol, grièvement blessés; seuls, le serre-frein et un autre employé étaient sains et saufs.

Un premier signal d'alarme, des secours furent envoyés de Moulins, où les deux blessés furent transportés en toute hâte et placés à l'hospice.

Vers quatre heures du matin, un train spécial, expédié de Nevers, amena sur les lieux un grand nombre d'ouvriers, qui se mirent à l'œuvre pour débayer la voie.

Six wagons avaient déraillé; les débris du pont barraient le chemin. C'est en les enlevant qu'on trouva par lambeaux le corps du malheureux mécanicien.

On ne sait à quelle cause attribuer ce terrible accident, dont la nouvelle, parvenue à Nevers dans la matinée, a péniblement impressionné la population. La locomotive qui a fait explosion avait elle un trop long service? Y a-t-il eu vice de construction ou négligence? C'est ce que l'enquête ouverte ne tardera pas à démontrer.

Le mécanicien se serait, dit-on, aperçu à Moulins que sa machine n'était pas en parfait état; mais il lui restait si peu de chemin à parcourir pour arriver au dépôt de Nevers, qu'il ne jugea pas à propos d'arrêter plus longtemps à Moulins.

Tous les trains ont dû subir, dans la matinée, un retard assez long; mais le service n'a pas été interrompu.

Une expérience d'un nouveau genre doit se faire prochainement à Leith (Ecosse). Il s'agit, dit la Science pour tous, d'un bateau de pêche à vapeur. Les filets, dont le poids est considérable, seront mis en mouvement à l'aide d'un cabestan mû par la vapeur, et tout le poisson, pris vivant au moyen de ces divers engins, sera placé dans un aquarium ou réservoir d'eau salée, dans lequel circulerait constamment l'eau de mer; on pourra, de cette manière, conserver le poisson vivant jusqu'au moment où il sera transporté au marché.

C'est, dit-on, la première application d'une machine à vapeur pour la pêche du poisson.

On écrit de New-York, le 5 novembre: « Le village de Dalton, dans le comté de Caroline (Maryland), a été, il y a quelques jours, le théâtre d'une horrible tragédie. Quand on lit les détails de cette épouvantable affaire, on se demande si une pareille scène de cannibalisme a pu se passer dans un Etat qui se prétend civilisé. Il s'agit encore d'une de ces vengeances populaires, d'une de ces exécutions barbares accomplies au nom de ce bourreau impitoyable qu'on appelle le Juge Lynch.

On avait arrêté dernièrement un jeune nègre sous l'accusation d'attentat à la pudeur sur la personne d'une petite fille blanche. De graves soupçons pesaient sur lui. L'enfant, objet de ses criminelles violences, déclarait le reconnaître parfaitement. L'accusé avait été enfermé dans la prison de Dalton. Il y était à peine depuis quelques heures qu'une foule nombreuse, poussant des cris de colère et de vengeance, demandait qu'on lui livrât le malheureux nègre. Les représentants de l'ordre et de l'autorité, voyant qu'il leur serait impossible de défendre de vive force leur prisonnier contre cette foule irritée, cherchèrent en vain par les plus pressants discours, à les calmer. Des sifflets accueillirent leurs paroles en faveur du ressort de la loi et de la justice régulière.

Le peuple, dont le nombre allait sans cesse grossissant, commença à jeter des pierres contre la prison. Quelques coups de revolver furent déchargés sur les agents de l'autorité, mais aucune balle ne les atteignit. Comprenant que la résistance était impossible de leur part, ils ouvrirent les portes de la prison. La foule, après avoir jeté un immense hurrah, en signe de satisfaction, s'y précipita avec fureur. Elle s'empara du prisonnier et le traîna, au milieu des cris de colère des assistants et des supplications de la victime, au milieu de la principale place du village.

Un jury est immédiatement nommé. Après avoir examiné, pour la forme, les faits du procès, il déclare l'accusé coupable, et le condamne à être pendu sans retard. On attache aussitôt une corde à un arbre, et cela fait, on procède à l'exécution. Le nègre, pendant que son corps se débattait dans les convulsions de l'agonie, était en butte aux insultes et aux violences des spectateurs. Plusieurs coups de pistolet furent tirés sur lui et contribuèrent à augmenter les tortures de sa mort.

La foule, ivre de colère et de vengeance, n'attendit pas que le corps fût complètement immobile pour le détacher. Elle promena son ignoble trophée dans les rues de Dalton. Hommes et femmes, les enfants eux-mêmes, applaudissaient aux outrages prodigués au cadavre du jeune nègre.

Mais là ne devait pas s'arrêter la fureur du peuple. Après avoir parcouru le village de Dalton dans tous les sens, il s'est rendu devant une église de noirs. Un immense bûcher y fut élevé, et après avoir coupé et mutilé le cadavre, la foule jeta, au milieu des manifestations de joie les plus bruyantes, les membres et les fragments de chair dans les flammes.

On lit dans la Patrie: D'après les journaux italiens, le royaume de Victor-Emmanuel est appelé à trouver de grandes ressources financières dans l'exploitation de ses mines, comme au seizième siècle et au temps des Etrusques. Ces journaux parlent beaucoup depuis quelque temps des exploitations minières, et notamment des découvertes et des travaux faits dans les mines de Monte-Calvi et de l'Acqua-Viva, en Toscane, découvertes qui vont donner à la production du cuivre et du plomb-argentifère de véritables montagnes de minerais à ciel ouvert. Les journaux italiens ajoutent que ces mines de Monte-Calvi et de l'Acqua-Viva, où l'on remarque une coupe dans le minerai de 80 mètres de hauteur sur 30 mètres de largeur, sont appelées à égaler et même à dépasser les mines si riches de Monte-Poni, Monte-Caltini et Monte-Santo, qui rapportent chacune, comme on sait, plusieurs millions de bénéfices par année.

(1485)

Pour les faits divers: T. Martin.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

On s'occupe en ce moment, au ministère de la guerre, de la libération définitive des sous-officiers et soldats dont le temps de service expire le 31 décembre de cette année. Le plus grand nombre se trouvant en congé de semestre ou en permission temporaire, la mesure dont il s'agit apportera peu de changement dans les cadres de l'armée intérieure. Le travail de la conscription de 1863 est en voie d'exécution dans les communes. Les opérations du tirage auront lieu, comme d'habitude, du 15 février au 15 mars.

A partir du 20 courant, les receveurs de finances sont autorisés à livrer des obligations du Crédit foncier, de 500 fr. 5/10 au taux de 507 fr. 50.

La compagnie des chemins de fer de l'Est vient de soumettre à l'homologation ministérielle un tarif spécial pour le transport à petite vitesse des pommes et poires à la pelle, en sacs ou en paniers, par expédition de moins de 500 kil., et de mêmes fruits en vrac, par wagon complet de moins de 4,000 kilog. — Prix pour les parcours jusqu'à 200 kilomètres, 10 centimes; et pour les parcours au-dessus, 7 centimes par tonne, avec un minimum de 20 francs. Les frais de gare, de chargement et de déchargement sont fixés à 1 fr. 50 c. par tonne.

Le Messager agricole, qui se publie dans le département de l'Hérault, contient une nouvelle très-intéressante pour nos populations rurales. Partant de cette vérité que si un homme qui se rase deux fois par semaine ajoutait à la fin de l'année le résultat des 104 barbes, il aurait une quantité de poils beaucoup plus grande que s'il l'avait laissée pousser 365 jours. M. Casimir Maistre propose de tondre les moutons deux fois par an, à l'automne et au printemps. De nombreuses expériences faites dans les départements du Midi ont donné complètement raison à M. Casimir Maistre. Chaque troupeau soumis à son traitement a donné en plus de ce qu'il donnait ordinairement 1 fr. 80 c. par tête de bétail. Ce chiffre est assez éloquent pour que nous nous abstenions de plus amples détails.

La vapeur dans les champs. — Pour bien apprécier les avantages qui résulteraient pour la société de l'emploi de la vapeur dans les travaux des champs, on peut se demander ce que deviendraient les manufactures si elles étaient privées du secours de la vapeur, en suivant les calculs de M. de la Trébois, où on tient une idée de la différence qui existe entre le travail des chevaux et celui de la vapeur.

Si nous prenons un cheval vivant coûtant trois francs par jour; un cheval-vapeur, dont la force est égale à celle de deux chevaux vivants, ne coûte que 1 fr. 50 tout au plus. Sur une exploitation de 200 hectares, qui emploie 25 chevaux pendant 248 jours de l'année, déduction faite des dimanches et fêtes et des jours de repos forcés, la nourriture seule de ces animaux, pendant 120 jours de chômage, se monte à 9,000 fr. par an, tandis que le cheval-vapeur ne dépense que quand il travaille.

Les animaux de travail consomment au moins le cinquième du produit de la terre cultivée; en calculant les produits agricoles de la France, par exemple, à 5 milliards, on peut sûrement conclure que les animaux de trait coûtent à l'agriculture, pour leur nourriture seulement, 1 milliard par an.

En supposant que le sol de la France soit aussi bien cultivé qu'il devrait et qu'il pourrait l'être, les 34 millions d'hectares de sa surface, en calculant 1 cheval par dix hectares, devraient employer la force motrice d'au moins 3 millions 400,000 chevaux ou leur équivalent en bœufs. Si l'on évalue à 500 fr. la valeur moyenne de ces chevaux, cela fait un capital de 1 milliard 700 millions que l'agriculture est obligée d'emettre pour le travail seulement.

Maintenant, qu'on calcule la dépense de cette énorme quantité d'animaux de trait à 3 fr. par jour, chaque cheval coûte donc, à peu près, 1,000 fr. par an; 3,400,000 fr. multipliés par cette somme donnent 3 milliards 400 millions. En déduisant soit 100 fr. de chômage par an, chaque cheval fait donc 300 fr. de dépenses

inutiles; soit, pour 3,400,000 chevaux, la somme énorme de plus de 1 milliard.

On voit par là, tant au point de vue moral qu'au point de vue économique, de quelle importance serait pour les pays de grande culture l'emploi de la vapeur dans les travaux des champs.

SAINTE-MENEHOULD. — Jeudi dernier, quelque temps après le moment où avait éclaté l'incendie de Verrières, un cheval emporté, attelé à une charrette dont le conducteur était descendu, parcourait avec une vitesse effrayante la route couverte d'hommes et d'enfants se rendant au feu. Le péril était imminent, des accidents étaient certains, et si le cheval rentrait en ville, il arrivait certainement d'incalculables malheurs, lorsque M. Fabre, ancien directeur des contributions directes à Châlons-sur-Marne, qui se rendait aussi à Verrières, jugeant d'un coup-d'œil cette situation, s'élança au péril de sa vie, à la tête de l'animal furieux qui le traîne pendant quelques instants et qu'il parvient, non sans peine, à maîtriser et à dompter.

Il n'est pas besoin de commentaires à un tel acte de dévouement et d'abnégation, que la modestie de son auteur nous avait laissé ignorer, mais qu'heureusement la voix publique nous a rapporté. Il porte en soi la plus précieuse récompense que puisse ambitionner un cœur généreux, la reconnaissance des concitoyens et la satisfaction profonde qui résulte de la conscience du devoir noblement accompli.

AUBE. — Un vol qui paraît important a eu lieu à Arcis, dans la nuit de mercredi à jeudi. Le sieur Lévy, marchand colporteur d'objets de précision et d'optique, était arrivé dans l'après-midi à l'hôtel de la Poste, avec ses marchandises, qu'il colporte de maison en maison. Il avait préparé ses caisses, qu'il mit sur une petite voiture à bras, pour être prêt le lendemain à faire ses courses, et abandonna le tout sous une remise.

Jeudi matin, vers dix heures, se préparant à commencer sa tournée, il se dirigea vers la remise: les trois caisses et la voiture avaient disparu.

La voiture a été retrouvée sur le port. On rattache à ce vol la disparition d'une nacelle.

Le marchand volé porte, dit-on, la valeur de la soustraction dont il se dit victime à la somme de 35,000 francs!!

VOSGES. — Un brocanteur israélite qui habite Raon-l'Étape traversait ces jours derniers, de grand matin, la forêt qui sépare Bertrichamps de Veney. Tout-à-coup, il s'arrête à un objet étrange s'agitant dans l'obscurité. Il s'approche et aperçoit un lièvre se débattant dans un piège. Tout joyeux de sa trouvaille, il s'en empare et serre le craintif animal dans ses bras, le comblant de caresses. Mais celui-ci, peu accoutumé à pareille compagnie, fait mille contorsions, et ses pattes impriment sur la figure du vieil israélite certaines marques qu'il ne s'attendait guère à recevoir en récompense de sa générosité. Ainsi égaré, notre homme plonge la main dans le nombre infini de ses poches, mais n'y trouve pas le plus petit boit de ficelle. Après réflexion, il tire sa bourse, et en noue les longs cordons autour du cou de l'animal, qu'il veut conduire en laisse. Mais, à peine le lièvre a-t-il senti la terre et avant que le brocanteur ait eu le temps de bien serrer la bourse dans sa main, que, par un mouvement brusque et inattendu, il s'élança dans un épais fourré. Etourdi de cette brusque disparition, le fils d'Abraham essaie de poursuivre le voleur, qui lui emporte sa bourse et 52 francs. Mais son empressement lui est encore fatal; car il n'a pas fait deux pas qu'il tombe dans un buisson. Découragé, et jugeant que ses efforts pour rejoindre le foyard seraient inutiles, et se résignant à continuer son chemin en s'accusant de sa maladresse. A Veney, il fait annoncer par le crieur public que son argent court les bois au coin d'un lièvre et promet une récompense à celui qui le lui rapportera. Malheureusement, il était écrit que l'infortuné n'était pas à la fin de ses déboires: un garde, sévère sur la consigne, instruit du fait, lui déclara procès-verbal comme prévenu de braconnage.

ÉTAT CIVIL DE CHALONS.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Du 16 novembre. Pierre-Alexandre Guédet, boulanger, veuf de Anne-Virginie François, et Marie-Catherine Eugénie Champy, jardinière, veuve de Eugène Picart, journalier. — Louis-Médéric Fricot, fabricant de paillassons, et Louise-Joséphine Pérard, journalière. — Henri Jahan, avocat, et Marie-Mathurine Pagès, sans profession, à Paris, rue Jacob, 23.

DÉCÈS. — Du 14 novembre. Laurent-Philibert Bertrand, 10 mois, fils de Marie-Catherine Bertrand, journalière. — Du 15. Ambroisine-Victoire Bellos, rentière, 83 ans, native de Saint-Memmie, veuve de Louis Rollet, rentier. — Louis-Hippolyte Moret, tisserand, 46 ans, natif de Villers-aux-Bois, époux de Marie-Adèle Lemoine. — Du 15. Ludovic-Joseph Herberrier, 4 mois, fils de Auguste-Marie Herberrier, ouvrier ferblantier. — Du 18. Françoise Jacquet, rentière, 67 ans, veuve de Charles Plessis, rentier. — Catherine Forgeot, domestique, 60 ans, native de Loupmon (Meuse). — Du 20. Léontine-Marie Rousselot, 40 jours, fille de Françoise Rousselot, lingère.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ÉPERNAY.

Le tribunal correctionnel d'Épernay, dans son audience du 15 novembre, a prononcé les condamnations suivantes:

Jean-Louis Flamant, manoeuvrier à Festigny; coups et blessures: trois mois de prison. — Charles-Ernest Bertaut, tailleur de pierres, sans asile; coups et outrage public à la pudeur: trois mois de prison, 16 fr. d'amende. — Louis-Joseph-Philogène Delval, manoeuvrier à Comblizy; coups et blessures: deux mois de prison. — Eugène-Vincent Bourdethon, domestique au Moulin-Rouge, commune de Villeneuve-Saint-Vistre; coups: huit jours de prison. — Charles Thubé, dit Edmond, domestique à Port à-Binson; vol, tentative de vol et coups: trois mois de prison. — Marie-Prosper Malot, veuve Gauvel, vigneronne à Grauves; outrages à un commissaire de police et à un maire: 25 fr. d'amende. — Rose-Catherine Laurin, femme Collard, manoeuvrière à Avize; coups: trois jours de prison. — Zéphir-Médéric-Laurent Louvet, manoeuvrier, en fuite; vol: deux ans de prison. — Pierre-Antoine Garnier, manoeuvrier à Gionges-Saint-Jerjeux; vol: quinze jours de prison. — Zénaïde Besson, femme Marleux, menuisière à Orba's; injures et diffamation envers un particulier: 25 fr. d'amende et 25 fr. de dommages-intérêts.

Théâtre de Châlons.

Représentation du DIMANCHE 23 NOVEMBRE 1862.

LA FILE DU RÉGIMENT, opéra-comique en 2 actes, du théâtre de l'Opéra-Comique, paroles de MM. de Saint-Georges et Bayard, musique de M. Donizetti.

LES POSEURS, comédie en 3 actes, du théâtre des Variétés, par M. Lambert Thiboust et J. Duval.

Dans cette pièce, M. FIRMIN remplira le rôle de Roland.

Les bureaux ouvriront à 6 heures. — On commencera à 7 heures précises.

Pour les articles d'intérêt local: T. Martin.

BIBLIOGRAPHIE.

Statistique historique du département de la Marne, par M. A. GUEWARD, membre de la société des gens de lettres, un vol. in-8^o (1). — Histoire de Montmirail, par M. l'abbé BOITEL, chanoine titulaire de la Cathédrale de Châlons-sur-Marne, un vol. in-18^o (2).

La transformation qui s'opère dans toutes les grandes villes, et qui finira bien certainement par s'étendre sur les petites; la prospérité croissante de l'industrie agricole, qui rattaché de plus en plus les grands propriétaires aux lieux d'exploitation et tend ainsi à arrêter cette constante émigration des campagnes sur les villes, en favorisant le développement des bourgs et villages, donnent

(1) Librairie de T. Martin, à Châlons. (2) Librairie de Brodard, à Montmirail.

à toute publication de statistique locale une importance majeure et facilement appréciable. En effet, quel moyen plus sûr de juger de l'état d'un pays et de ce qu'il peut être, que celui de savoir ce qu'il a été, ce qu'il est. Partout les générations se succèdent et partout elles laissent des traces dont la connaissance est la première condition du progrès.

La Statistique historique du département de la Marne, publiée par M. Adolphe Guérard, faite avec une attention qui n'a négligé aucun renseignement, non seulement s'est attachée à toujours préciser les faits et les époques, une intelligence qui a su tenir à l'écart toutes les spéculations, est un livre qui a le double mérite d'instruire et d'intéresser. Que demander de plus à un in-octavo qui met bravement en vedette sur sa couverture le mot de statistique? Les savants blémissent devant les chiffres, ici le lecteur les trouve ou attrayants au point de vue historique, ou utiles au point de vue des renseignements de toute sorte qu'ils renferment.

L'archéologie et l'histoire ne sont pas seules à profiter des recherches de la statistique. La situation topographique d'un pays, les cours d'eau qui le parcourent, les marais qu'il contient, les bois qui s'y étendent et les défrichements possibles; les cultures qui s'y opèrent, les diverses natures de terres, les usines ou fabriques qui s'y développent, sont autant de sujets qui, à des titres bien différents, appellent les investigations.

Administrateurs et propriétaires, professeurs et élèves, négociants, industriels et rentiers, patrons et ouvriers, médecins et malades, ecclésiastiques et laïques, tous les habitants de la Champagne, en un mot, trouveront dans la Statistique historique du département de la Marne les éléments des connaissances nécessaires à leurs affaires, à leurs intentions, à leurs recherches, à leur instruction. Aujourd'hui la vapeur a effacé les distances, une statistique historique et raisonnée est le flambeau qui précède la vapeur.

En 1858, M. le ministre de l'instruction publique a pris l'initiative des encouragements à donner aux dictionnaires géographiques de chaque département et même d'arrosissement. C'était, dit M. Adolphe Guérard, dans son avant-propos, convoquer les travailleurs afin d'obtenir tous les renseignements possibles pour la rédaction d'un dictionnaire géographique, historique et archéologique de la France. Ai-je été trop téméraire? ajoute-t-il, ai-je trop présumé de moi-même en m'associant à cette patriotique pensée, et en livrant à la publicité une statistique historique complète du département de la Marne?

Le succès du livre se chargera de répondre suffisamment à la question de l'auteur, qui a modestement choisi cette épigraphe: « Quod potui feci; faciant meliora potentes. »

M. l'abbé Boitel est un compilateur de première force; il cherche, recherche, fouille jusqu'à ce qu'il trouve, et quand il a trouvé, il se rencontre chez lui un casier tout prêt à recevoir la découverte. Son Histoire de Montmirail en Brie est donc tout d'abord un chef-d'œuvre de compilation, cela constitue une des qualités essentielles de l'historien; ainsi pense M. Boitel, puisqu'il nous dit, page 39: « L'histoire doit consigner dans ses annales non seulement les grands événements, mais encore les faits moins éclatants et qui ne laissent pas d'avoir leur importance pour la localité. » Mais l'histoire redoute certains détails qui n'intéressent que médiocrement, et qui ont le double inconvénient de couper la suite de la narration, et par conséquent d'égarer l'attention du lecteur, surtout lorsque ces détails, recherchés dans le même esprit, s'appliquent constamment au même objet. Le prieuré, les congrégations, la cure de Montmirail sont le pivot de l'histoire de Montmirail; au point de vue religieux, nul ne blâmera M. Boitel, beaucoup au contraire applaudira sincèrement; mais le public impartial regrettera cette surabondance de faits de sacristie ou des environs, qui s'épanouissent toujours radieux au soleil de la publicité, mais qui ne constituent pas, surtout aujourd'hui, l'histoire du développement et des progrès d'une cité.

Le style de l'auteur se ressent de sa constante préoccupation, il affecte le caractère de l'homélie et retrace, pour ainsi dire une conférence religieuse qui admet incidemment le fait historique quand il s'agit des seigneurs de Montmirail. A propos de ces derniers, nous rectifions une erreur. Au commencement du chapitre XXII, M. l'abbé Boitel, en citant un nom justement honoré et considéré, lui donne la qualification de 43^e seigneur de Montmirail. De nos jours, l'histoire n'admet plus de classifications semblables, c'est un parchemin choquant pour celui à qui il s'attache, car il est homme de sens; pour tous les lecteurs, car ils sont enfants de la révolution de 89.

Au point de vue de la philosophie de l'histoire, nous sommes loin de partager les opinions de l'honorable auteur. Pour lui, l'église et la féodalité seraient presque les deux termes absolus de la prospérité sociale. Nous préférons de beaucoup l'église sans préoccupations de bénéfices, d'abbayes, de prieurés et de dîmes, et l'égalité qui est enfin venue rendre la liberté à tous les citoyens, esclaves sous les Romains et héréditairement serfs dans les fiefs. Ce que l'église perd en argent elle le gagne en considération: il y a à peu près mille ans, « une famine avait désolé le royaume; c'était une punition suscitée par le diable, qui avait dévoré le grain dans les épis, et l'on ne pouvait prévenir le retour de » cette calamité qu'en donnant la dime, » (1) régulièrement perçue jusqu'en 1789. Ce n'est pas qu'elle ne remontât plus haut, mais elle n'en valait pas mieux pour cela.

M. l'abbé Boitel rentre victorieusement dans son rôle d'historien quand il nous conduit à la bataille de Montmirail; il a étudié les lieux, consulté des témoins oculaires, compulsé les relations qui ont précédé la sienne, combié les omissions, relevé les erreurs qui s'y trouvent; sa narration, bien imaginée, contient des métaphores heureuses, il cède à une inspiration réellement patriotique. Sachons lui gré de son histoire de Montmirail, les vertus civiques ont toujours annihilé les défauts de caste.

(1) Bailly, Histoire financière de la France, T. 1, p. 33.

L. CALEMARD DE LAFAYETTE.

Obligations hypothécaires.

Construction du quartier neuf du Luxembourg. En vertu des traités passés avec la ville de Paris, approuvés par décrets impériaux.

Ouverture de la souscription pour la troisième série des Obligations hypothécaires de la Société du quartier neuf du Luxembourg, comprise dans l'émission totale de douze mille huit cents obligations.

Les première et deuxième séries sont entièrement souscrites.

CONDITIONS ET AVANTAGES DE LA SOUSCRIPTION:

- 1° - Les obligations émises à cinq cents francs sont remboursables à six cent vingt-cinq francs, par voie de tirage au sort annuel et dans un délai de 46 ans.
2° - Ces obligations produisent un intérêt annuel de vingt-cinq francs, payables sans frais ni impôts, les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue de Richelieu, et dans les départements, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.
3° - Le versement des souscriptions s'opère, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par cinqième et de mois en mois à partir de la date du premier versement qui a lieu en souscrivant.
4° - Les souscripteurs jouissent de la totalité des intérêts sur le montant de leur souscription, à partir du jour du versement du premier cinquième.
5° - Il est attribué une bonification immédiate de 4 fr. 46 c. par chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.
6° - Les titres sont nominatifs ou au porteur, au choix des preneurs.
Le remboursement des obligations et celui de la prime de 125 francs sont garantis par voie d'inscription hypothécaire prise au profit des porteurs d'obligations sur tous les terrains, maisons et constructions composant et devant composer ledit quartier, et représentant une valeur de quinze millions huit cent quarante-cinq mille francs. Cette inscription a été prise au bureau des

hypothèques de Paris (1^{er} bureau, vol. 958, N^o 184), le 12 avril 1861.

Aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres soient cotés à la Bourse de Paris.

La souscription est ouverte dans le département de la Marne, chez les notaires, et chez les banquiers et les agents de change ci-après désignés:

- A Châlons, M. DE PONSORT fils, banquier;
A Reims, MM. H. FOURNEAUX fils, banquier, rue Saint-Crépin, 10; PERARD, agent de change;
A Vitry-le-François, MM. JACQUIER-VALLET et C^o, banquiers;
A Sainte-Menouville, MM. PONCELET et NEVEU, banquiers;
A Epervain, MM. MALINET et C^o, banquiers;
A Fère-Champenoise, M. CHAREAUT-REMY, banquier;
A Avize, M. VERRIER aîné, banquier;
A Suippes, M. MAITRE, notaire. (11458)

DERNIÈRES NOUVELLES.

PARIS, 21 NOVEMBRE.

Un journal d'Anvers, revenant sur les négociations ouvertes à propos des affaires de Grèce, a prétendu que des difficultés se sont élevées à ce sujet, entre les cabinets de Paris et de Londres. Cette assertion est erronée. Les rapports entre lord Cowley et M. Drouyn de Lhuys, sont excellents, et il n'y a pas eu à discuter sur une candidature, celle du prince Alfred, qui n'a pu même être posée, la constitution hellénique ayant exclu du trône les princes des trois puissances protectrices.

On annonce que les généraux de Wassoigne et Péliissier vont être envoyés à Gorée et au Sénégal, afin d'organiser, sur de nouvelles bases, les stations militaires que la France entretient dans ces contrées.

D'après des renseignements fournis à l'Esprit Public, ce journal se croit autorisé à dire que le gouvernement de l'Empereur poursuivra, en dehors même du concours de l'Angleterre et de la Russie, la médiation aux Etats-Unis, indiquée dans la récente dépêche de M. Drouyn de Lhuys.

L'ambassade ottomane à Londres a porté à la connaissance du public qu'il n'existe pas le moindre fondement dans les bruits qui ont couru d'une maladie sérieuse du sultan. Sa majesté impériale est dans le meilleur état de santé.

On continue de recevoir des informations rassurantes touchant la situation de la Vénétie. Les idées de conciliation ont fait de tels progrès dans les esprits, que la cour de Vienne n'hésite plus à donner satisfaction au vœu général, en publiant un statut provincial conçu sur les bases de celui de la Basse-Autriche. Après la promulgation de cet acte constitutionnel, une diète nommée d'après un système très-libéral sera convoquée immédiatement. On peut considérer ce renseignement comme officiel.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 20 novembre.

Les lettres d'Athènes sont du 14. Les clubs qui se sont constitués dans cette ville veulent exercer une pression sur le gouvernement et font une vive opposition à ses projets. On attaque le choix de plusieurs candidats du pouvoir. Les menées en faveur de la candidature du prince Alfred continuent, mais à Athènes la légation anglaise a blâmé la manifestation qu'on voulait faire dans ce sens et qui a avorté. Dans plusieurs villes, on a refusé de recevoir les préfets nommés par le gouvernement provisoire. On appréhende des troubles sur quelques points.

Cádiz, 20 novembre.

On a reçu des nouvelles de la Havane du 30 octobre, et de la Vera-Cruz du 19. Le général Forey, à Orizaba, se disposait à occuper tous les défilés qui dominent Puebla. La Ville-de-Lyon revient en France avec les malades. Ortega a remplacé Zaragoza dans le poste de commandant en chef des troupes mexicaines.

Turin, 20 novembre.

Aujourd'hui ont commencé à la chambre des députés les interpellations de M. Boncompagni sur la politique intérieure et extérieure du cabinet. L'orateur croit que le ministre Rattazzi n'a pas l'autorité morale pour gouverner le pays. M. Morandini s'est plaint ensuite de l'emprisonnement qu'il a subi à Naples avec ses collègues Calomio et Fabrizio, et il a vivement attaqué le cabinet au point de vue constitutionnel.

Berlin, 20 novembre.

La Gazette de la Croix annonce qu'une adresse a été présentée au roi par les députés de quelques districts saxons. Voici le sens de la réponse royale: « Je maintiendrai le projet de réorganisation de l'armée. J'ai été souvent méconnu et mes paroles ont été travesties.

« J'ai juré la constitution donnée par mon frère; je la maintiendrai consciencieusement dans le sens de mon programme de novembre 1858; mais en gouvernant avec la constitution, il importe aussi de rechercher le bien du pays. Telle est la tâche du monarque en Prusse, et la représentation nationale doit, par son concours constitutionnel, faciliter et non point paralyser l'action du gouvernement. »

Alexandrie, 20 novembre.

Les ambassadeurs japonais, retournant dans leur pays, sont arrivés aujourd'hui dans notre port sur le vapeur le Rhin.

Timsah (isthme de Suez, 18 novembre.)

La grande tranchée du seuil d'El-Guirs, à laquelle on travaillait pendant plusieurs mois 25,000 ouvriers, est ouverte. Le canal de Suez est percé sur une étendue de 75 kilomètres. Les eaux de la Méditerranée coulent dans le lac Timsah.

Pour extrait: T. Martin.

Bourse de Paris.

Table with columns: FONDS FRANÇAIS, 20 NOVEMBRE, 21 NOVEMBRE. Rows include: 3 0/0 Comptant, Fin courant, 4 1/2 0/0 Comptant, Fin courant, Banque de France, Crédit Mobilier, Crédit foncier, etc.

21 NOVEMBRE. — CHEMINS DE FER. — DERNIER COURS.
Orléans... 1045... Victor-Emmanuel... 380...
Nord... 1035... Chem. russes non lib... 423 75
d' (act. nouvelles)... 532 50 Chem. russes libérés... 390...
Est... 532 50 Saragosse... 328 75
Paris à Lyon et Médit... 1147 50 Chemins romains... 596 25
Midi... 842 50 Sud Autr.-Lomb... 345...
Ouest... 535... Barcelone à Saragosse... 523 75
Lyon à Genève... 352 50 Cordoue à Séville... 1045...
Dauphiné... 412 50 Nord de l'Espagne... 655...
Ardennes et l'Oise... 493... Orléans, act. de jouiss... 655...
d' (nouveau)... 493... Central suisse... 477 50
Graissac à Béziers... 493... Ouest de la Suisse... 477 50
Société autrichienne... 493... Séville à Xérès... 477 50

Le 21. — Le marché est d'abord très-ferme. Plus tard les nouvelles répandues au sujet de l'Italie abaissent des ventes qui font fléchir les cours. Les achats ont néanmoins repris le dessus à la fin de la Bourse et la plupart des valeurs ont fermé en hausse. La rente a varié de 70-60 à 70-35, pour finir à 70-55. Les Consolidés anglais sont comme hier et avant-hier à 92 1/8 à 1/4. Les fonds de Vienne sont en hausse; les changes s'élèvent.

L'Emprunt italien a subi de violentes et brusques variations; il a fait 71-50 au plus haut, 70-90 au plus bas; pour fermer à 71-20.

Le Crédit mobilier français s'est traité de 1,095 à 1,120, son cours de clôture.

Le Mobilier espagnol, de 775 à 787-50; l'Orléans, de 1,050 à 1,048-75; le Nord à 1,035; l'Est à 532-80; le Lyon, de 1,147-50 à 1,150; le Midi, de 845 à 842-50; l'Ouest, à 537-50; le Saragosse, de 633-75 à 632-50; le Nord de l'Espagne de 521-25 à 525.

Les Autrichiens sont tenus de 497-50 à 492-50; les Lombards, de 596-25 à 593-75; les Russes, à 422-50; les Romains, à 325; les actions de la Compagnie transatlantique, à 575; les Ports de Marseille, à 633-75; les Magasins généraux, à 665; les actions du Canal de Suez, à 495.

On a négocié la Compagnie immobilière de 236-25 à 231-25; le Gaz ancien, de 1,380 à 1,385; le nouveau, à 1,380, et les Messageries, à 750.

Fonds espagnols. — Le 3 0/0 extérieur (1841) est à 53-1/4; les petites coupures intérieures, à 50 1/2; d' extérieures (1841), à 53; d' extérieures (1852-56), à 51.

Cours moyen du comptant: 3 0/0, 70 4/7 1/2. — 4 1/2, 97-72 1/2. — Banque de France, 3,350. — Crédit foncier, 1,305. Havas.

OBLIGATIONS.

Table with columns: Orléans, Besseges à Alais, Romains, Béziers, Rouen, Autrichiennes, Havre, Lombards, Saragosse à Pampelune, Lyon, Cordoue à Séville, Ouest 1852-54, Séville-Cadix (ancien), Nord de l'Espagne, Est, Obligations portugaises, R.-et-Loire, Ligne d'Italie, Seine, Bourbonnais, Méditer., Ville de Marseille, Nord, Ville de Lille, Gr.-Cent., Crédit fonc., L.-Genève, 1000 fr. pr. d'obl., Lyon, Crédit fonc. de France, P.-Le-Médit., Oblig. 500^e f., Midi, 10^e, Est, 10^e, Ardennes, 10^e, Dauphiné, Obl. comm.

Bulletin commercial.

GRAINS. — Marché de Châlons, du 22 Novembre.

Froment (le quintal métrique), 27-08; Seigle, 17-54; Orge, 16-40; Avoine, 14-38.

TAYE DU PAIN (le kilogramme): Froment (mésage), première qualité, 32 c.; Méteil (moitié froment et seigle), 28 cent; Seigle, pain de toutes farines), 25 centimes.

Marché de Vitry-le-François, du 18 Novembre.

c. c. — Blé, 28-00 à 28-25 les 100 kil. — Seigle, 17-25 à 17-50. — Orge, 16-25 à 16-75. — Avoine, 14-00 à 14-50. — Sarrasin, 18-00 à 20-00. — Farines 1^{re} qté, 38-00 à 39-00. 2^e 35-00 à 36-00; 3^e 27-00 à 29-00. — Farines de seigle 28-00 à 30-00. — Son 10-50 à 11-00.

MARCHÉS DES DÉPARTEMENTS.

Du 15 Novembre.

CHARLEVILLE. — c. c. — Blé nouveau 29 fr. les 100 k. — Farine 38 50 à 39 fr. — Seigle 19 à 19 25. — Orge 17 50. — Avoine de Champagne 15 50. Le tout par 100 k.

MULHOUSE. — Vente active, sans variation dans le cours du blé. En commerce, affaires restreintes. Blé de 28 à 29. Farines 1^{re} 38 fr. les 100 k. PONT-A-MOUSSON. — Blé les 100 kil., 27 50 à 29 50. — Seigle 18 fr. — Orge 15 à 15 25. — Avoine 12 à 12 50. — Farine 1^{re} 39 fr., 2^e 38 fr. les 100 k.

SAINTE-DIZIER. — c. c. — Blé de 27 à 28 50. — Seigle de 17 à 17 50. — Méteil sans cours. — Orge 15 50 à 16 50. — Avoine de 15 50 à 15 fr. — Sarrasin nul. — Farines 1^{re} 38 à 38 50, 2^e 33 50 à 35 50, 3^e 26 à 27 fr. Le tout aux 100 k.

LUNÉVILLE. — Blé nouveau, 1^{re} qté 26 50 à 27 50. — Blé vieux à 29 fr. — Farine 1^{re} qté 38 à 39 fr., 2^e 37 fr. — Avoine du poids de 46 k., 14 50. — Avoine nouvelle 13 50. — Orge nouvelle de pays de 15 à 16 fr. — Seigle 17 fr. à 17 50.

SHAM. — Blé de 29 à 29 25. — Farine 1^{re} 39 à 39 50, et même 40 fr., selon la marque. — Seigle à 19 50. — Orge 17 à 17 50. Le tout aux 100 k. — Rien en avoine.

Halle de Paris, 21 Novembre. (FARINES.)

Arrivages du jour, 0,406 quintaux 79 kilogram.; ventes du jour, 0,197 quint. 85 k.; restant disponible, 3,297 quint. 94 kil. — Cours moyen du jour, 37 fr. 83 c.

FOURRAGES. — BARRIÈRE D'ENFER. — 23 Novembre. — Foin (500 k.), 1^{re} qté, 56 00; 2^e, 00 00. — Luzerne, 1^{re} qté, 52 00; 2^e, 00 00. — Regain de luzerne, 1^{re} qté, 00 00; 2^e, 00 00. — Paille de blé, 1^{re} qté, 26 00; 2^e, 23 00. — Paille de seigle, 1^{re} qté, 00 00; 2^e, 00 00. — Paille d'avoine (1,000 kil.), 1^{re} qté, 00 00; 2^e, 00 00.

HALLE A LA CRIÉE. — 21 Novembre.

Bœuf ordinaire (le kil.), 1-02 à 1-16; — Filets, aloyaux, 0-92 à 1-74; — basse boucherie, 0-48 à 0-76.

VACHE ordinaire (le kil.), 0-72 à 1-14; — Filets, aloyaux, 0-78 à 1-52; — basse boucherie, 0-16 à 0-36.

VEAU entier ou demi (le kil.), 1-00 à 1-58; — Pan, cuissot 1-24 à 1-62.

MOUTON entier (le kil.), 0-56 à 1-24; — Rosbif sans épaules, 0-98 à 1-36; — Gigot, carré, 1-10 à 1-66.

PORC entier ou demi (le kil.), 1-24 à 1-38; — Quartier et filets, 1-26 à 1-42.

BESTIAUX. — Marché de Poissy, du 20 Novembre.

Amenés. Vendus sur pied. Prix par kilogram. Bœufs... 2,335 1,924 1 3/4 à 2 1/2 1 40

Vaches... 282 282 1 26 à 1 42 0 98

Veaux... 680 639 1 48 à 1 38 1 28

Moutons... 12,789 60,000 1 54 à 1 38 1 24

HALLE AUX VEAUX. — 21 Novembre.

Amenés. Vendus. Prix par kilogram. Veaux... 1,673 1,636 1 50 à 1 40 1 30

HUILE DE COLZA. — Disponible en tous fûts, 123-50 à 000; en tonnes, 125-00 à 000-0; épurée en tonnes, 133-00 à 000-00; Huile de lin en fûts, 108-50 à 00-00; en tonnes 110-00 à 00-00. — Huile d'olive commune 000 à 000-00; dito boa goût 124-00 à 000-00. Le tout aux 100 kil.

COLZA. — Lille (l'hect.), 139-00 à 0-0; Caen (100 kil.), 117-50 à 000-00; Rouen (100 k.), 118 00 à 000-0.

ESPRIT 3/6. — Disponible. 68-00. Montpellier, à 099-30 l'hect. Alcool de Languedoc, 099 00 à 00-00. — Béziers, 3/6 bon goût disponible, 85-00 à 000-00. — Lille, betterave, 3/6 fia, 1^{re} qté, 90 degrés, 64-00 à 65-00.

SAVOY bleu pâle ferme, 94-00 à 10-90; d'rouge, 90-00 à 00-00; moyen, 93-00 à 00-00; blanc, 115-00 les 100 kil.

SCIPS de France, 107 fr. 00 c.

Un affreux mal, qui semble sorti de l'enfer, décime la race humaine et menace de dépeupler les nations; il y a trente siècles que les cris de douleur de ses victimes se font écho d'un bout de la terre à l'autre. Nulle phase de la vie n'échappe à ses mortelles étreintes, nul privilège de constitution ne sauve de sa fureur. Le plus souvent, l'homme est frappé dans toute la vigueur de son âge,

la femme, dans toutes les grâces et toute la splendeur du sien. Nul moyen, jusqu'à ce jour, de se défendre contre cet implacable fléau, qui bravait tous les efforts de la science et semblait se jouer d'une résistance toujours impuissante. A ces lugubres traits, tout le monde a reconnu la phthisie pulmonaire.

Mais détournons nos regards du navrant tableau de nos misères passées! Haïsons-nous plutôt de saisir un secours inespéré que la science enfin nous apporte! Réputée hier fatalement incurable, la phthisie pulmonaire ne l'est plus aujourd'hui; la terrible maladie n'est plus un arrêt de mort sans appel.

On va nous dire que nous nous basons d'illusions chimériques; mais on nous croira, nous l'espérons, quand on saura que nous ne faisons que reproduire des choses qui ont eu un éclatant retentissement au sein des deux plus célèbres sociétés médicales de l'Europe: l'Académie impériale de Médecine de Paris et l'Académie royale de Médecine de Bruxelles. Ces deux savantes Compagnies ont vu des phthisiques que l'art avait sauvés; elles ont constaté que leur guérison était radicale et définitive. Le principe de la curabilité de la phthisie pulmonaire a été sanctionné par elles; l'auteur de cette magnifique conquête médicale a reçu leurs encouragements et leurs suffrages.

Dans tous les temps, on a vu, sans le pouvoir comprendre, des phthisiques, que la science avait condamnés, faire tout-à-coup volte-face sur le chemin de la mort, et ressaisir la vie au moment même où ils touchaient à la tombe. De telles guérisons, qui semblaient dépasser la mesure du possible, ont toujours fait aux médecins l'effet de prodiges surnaturels; mais, heureusement, la science moderne nous a démontré que ces prétendus prodiges étaient des effets parfaitement naturels. Elle nous en a même très-nettement expliqué l'étonnant mécanisme.

Ces rares exemples que nous donne la nature étaient singulièrement propres à prévenir le découragement fatalisme des médecins et à provoquer de nouvelles et incessantes recherches sur le traitement de la phthisie pulmonaire. Ils rappelaient fort à propos qu'en matière de maladies et de remèdes, il est toujours prudent de substituer au mot impossible le mot inconnu. Il est au moins certain que la phthisie pulmonaire n'est pas absolument, essentiellement incurable, puisque la nature, livrée à elle-même, peut quelquefois en triompher. Or, pourquoi serait-il interdit à l'art d'imiter la nature? La guérison naturelle et spontanée de la phthisie pulmonaire est un fait acquis à la science; sa guérison artificielle est donc un autre fait qu'il n'est pas impossible d'acquiescer.

Tel est le très-simple raisonnement qui a servi de boussole à un de nos savants contemporains, et qui lui a inspiré une heureuse audace dans des recherches et des travaux que le succès a couronnés. Grâce à lui, la mort a fait un pas en arrière, elle a reculé devant la science progressive de nos jours. Une voix consolante s'est fait entendre dans l'abîme des douleurs; les infortunés phthisiques ne sont plus déshérités de tout droit à l'espérance; ils savent que la science contemporaine peut, en quelque sorte, triompher du destin et casser ses arrêts.

A qui devons-nous l'inappréciable service qui vient d'arracher tant d'infortunés au désespoir et à la mort? Nous le devons à un médecin aussi savant qu'il est laborieux et modeste; nous le devons au docteur CHARTROULE, qui s'est exclusivement dévoué au salut des poitrinaires, et qui a consacré dix ans à la poursuite d'une idée juste, qui a fait d'innombrables expériences cliniques, et qui a eu le bonheur de trouver un remède efficace, ainsi que le moyen de l'appliquer avec succès.

La phthisie pulmonaire consiste en une sécrétion morbide de corps hétéromorphes, que l'on appelle des tubercules. Moléculaires à leur début, les tubercules naissent au sein des poumons, s'y développent progressivement, arrivent à leur maturité, puis se ramollissent, tombent en déliquescence, sont expulsés par l'expectoration, et laissent les poumons plus ou moins déchirés et parsemés de cavernes et d'anfractuosités suppurantes. De là, deux périodes distinctes dans la marche de la phthisie pulmonaire, la période de formation et d'évolution des tubercules, puis la période de ramollissement et de déliquescence.

Pour guérir la phthisie pulmonaire, il fallait trouver un agent thérapeutique qui pût, soit dans la première période, arrêter ou détruire les tubercules, soit dans la seconde, provoquer la cicatrisation des cavernes. Il y avait ici deux énormes difficultés à vaincre: 1^o trouver un remède efficace; 2^o trouver, ce qui peut-être était plus difficile encore, le moyen de l'opposer, dans toute sa puissance, à un mal qui semblait se refuser à toutes approches directes.

Cette double difficulté a été en ne peut plus heureusement surmontée par le docteur CHARTROULE: le remède, c'est l'énergie métalloïde que l'on connaît sous le nom d'Iode; l'administration de l'Iode se fait en inhalations. Un très-simple et très-ingénieux instrument vaporise l'Iode et le transporte, avec la colonne d'air inspiré, jusqu'aux dernières subdivisions des vésicules pulmonaires; chaque point malade, qui reçoit une molécule d'air, reçoit en même temps une molécule iodique; le mal est, pour ainsi dire, exactement pansé, comme pourrait l'être un mal externe. Rien de plus simple, rien, surtout, de plus inoffensif qu'un pareil traitement, auquel les malades prévalent en fumant des cigarettes iodées, qui accoutument doucement les organes à tolérer l'action du puissant métalloïde.

Il est sensible que l'administration de l'Iode en inhalations utilise, au profit de la médication, toute la substance, toutes les vertus, toutes les énergies du médicament; il est même à présumer que, parmi les innombrables remèdes qui ont été si vainement essayés contre la phthisie pulmonaire, il en est qui ne se seraient pas montrés sans vertu, s'ils eussent été appliqués comme le docteur CHARTROULE a trouvé le moyen d'appliquer l'Iode. Quoi qu'il en soit, il est aujourd'hui parfaitement démontré que cet inappréciable médicament, administré sous forme vaporeuse, peut guérir la phthisie pulmonaire. Deux savantes académies l'ont reconnu; l'expérience le confirme chaque jour au docteur CHARTROULE, qui doit trouver une source de jouissances bien pures dans les encouragements académiques qu'il a reçus et dans les témoignages de reconnaissance que lui prodigent les nombreux malades qui lui doivent leur salut.

Docteur GROGNET, de la Faculté de Paris. (11,349)

RHUMES, Irritations de POITRINE.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER, ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEREAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Service du Chauffage et de l'Éclairage.

Le Jeudi 18 Décembre prochain, heure de midi, il sera procédé à l'adjudication publique de la fourniture du chauffage et de l'éclairage à exécuter, par voie d'entreprise, du 1er mai 1863 au 30 avril 1868.

En Algérie, les besoins d'un arrondissement, tel qu'il a été délimité par l'autorité militaire.

Le public pourra prendre connaissance de l'instruction et du cahier des charges dans les bureaux de l'intendance divisionnaire, à la préfecture de chaque département et dans toutes les résidences de sous-intendant militaire.

Les personnes qui voudront concourir aux adjudications devront déposer, dans les bureaux du sous-intendant militaire membre ou président de commission, et avant le 27 novembre, terme de rigueur, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité.

Le sous-intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater dudit jour 27 novembre, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par ce fonctionnaire pour constater la remise des déclarations sera close irrévocablement.

La commission délibérera, le 11 décembre, sur l'admission ou le rejet des soumissions préparatoires; ses décisions seront définitives et sans appel.

Aux termes de l'article 9 de l'instruction, les personnes admises à déposer une soumission définitive à la séance d'adjudication devront joindre à cette soumission un récépissé constatant le versement en numéraire ou en rentes sur l'Etat d'une somme destinée à garantir la réalisation du cautionnement.

Paris, le 13 octobre 1862.

PLACE et CAMP de CHALONS.

Service des Subsistances militaires.

ACHAT DE DENRÉES.

Le MERCREDI 3 DÉCEMBRE 1862, à une heure après midi, il sera procédé, en l'une des salles de l'hôtel de ville de Chalons, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Foin, Paille de Froment et Avoine, à

livrer dans les magasins militaires de la place et du Camp de Chalons.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Grande-Etape, N° 15), où le public sera admis à en prendre connaissance.

NOTA. — Toute soumission au-dessous de 100 quintaux métriques ne sera pas admise.

FOIRES DE LA COMMUNE DE JUVIGNY.

Le Maire de la commune de Juvigny rappelle que la seconde des deux foires instituées dans cette commune, se tiendra le Mardi 25 Novembre courant.

Il y a des Places pour les bestiaux et une place spacieuse pour les marchandises et denrées diverses.

Le maire, BONNART.

100,000 FRANCS A GAGNER POUR 25 c. — Gros lot de 40,000 francs et 181 autres lots, tous en espèces, à gagner au très-prochain important et dernier Tirage de la grande Loterie de Saint-Point.

Adressez immédiatement au DIRECTEUR DU BUREAU-EXACTITUDE, RUE RIVOLI, 68, PARIS (mandat de poste ou timbres-poste), 10 fr. pour quarante billets, — 15 fr., 60 billets, — 25 fr.,

100 billets. — Dépôt de Billets à la librairie de T. MARTIN, place du Marché, à Chalons. (11,357)

GRAND HOTEL DU LOUVRE

En exploitation depuis 1855, situé dans le quartier le plus central de Paris, rue de Rivoli et place du Palais-Royal.

600 Chambres de 3 à 20 fr. — 60 Salons de 4 à 20 fr. — Salle à manger richement décorée. — Table d'hôte à 6 heures. — Salons de restaurant.

Moyennant le prix de 12 fr. 50 par jour, au 4^e étage, et de 15 fr. au 3^e, MM. les Voyageurs ont au Grand Hôtel du Louvre: une Chambre, le Déjeuner, le Dîner à Table d'Hôte, l'Éclairage et le Service. (11,443)

MAISON TERNAUX,

2, RUE DES FOSSÉS-MONTMARTRE, A PARIS.

Fabrique de Châles-Cachemires. La maison Ternaux est la plus importante dans le commerce des châles; elle offre à l'acheteur les meilleurs produits de France et l'avantage du prix de fabrique. — Sur demande elle expédie à choisir en province, franco. (11,294)

Pour prendre place dans le N° qui en suit la remise, les annonces doivent être déposées au Bureau du Journal QUARANTE-HUIT HEURES avant la publication de ce numéro.

ANNONCES ET AVIS.

Prix de la ligne d'insertion... 25 centimes. — de réclame... 35 — Le numéro justificatif se paie... 20 —

Le Journal de la Marne publie, à titre de renseignement, l'indication sommaire des ventes judiciaires d'immeubles qui ont lieu dans les arrondissements d'Épernay, Reims, Sainte-Menehould et Vitry.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1862, dans l'un des trois journaux suivants: Le Journal de la Marne, — Le Courrier de la Champagne, — L'Echo Spornacien.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e Alfred REDOUIN, avoué à Chalons-sur-Marne, rue Saint-Nicaise, 12, successeur de M^e Varlet.

Vente sur surenchère, Le VENDREDI 5 DÉCEMBRE 1862, à midi, en l'audience des criées du tribunal civil de Chalons.

Par suite de l'adjudication faite, suivant jugement de l'audience des criées et des saisies immobilières du tribunal civil de première instance, séant à Chalons-sur-Marne, en date du six novembre présent mois, et, en conséquence de la surenchère du sixième, formée par le ci-après nommé, par acte dressé au greffe dudit tribunal, le treize du même mois, enregistré, dénoncé, suivant acte d'avoué à avoué, en date du lendemain, aussi enregistré;

Et à la requête de M. Lucien Godart, propriétaire, demeurant à Suippes, surenchérisseur;

Ayant M^e REDOUIN pour avoué constitué;

En présence, ou eux dûment appelés, de:

1^o M. Jean-François Jullion, propriétaire, demeurant à Suippes, adjudicataire de l'immeuble surenchéri;

2^o M. Lorin, marchand de bois, demeurant à Senuc (Ardennes), qui a poursuivi la saisie dudit immeuble;

Ayant tous deux, M^e REDOUIN, pour avoué;

Il sera procédé, le Vendredi cinq Décembre mil huit cent soixante-deux, heure de midi, en l'audience des criées et des saisies immobilières du tribunal civil de première instance, séant à Chalons-sur-Marne, au palais de justice de cette ville, sur le sieur Charles Grosset, charpentier, demeurant à Suippes, partie saisie, à la nouvelle adjudication de l'immeuble surenchéri, et dont la désignation suit.

Désignation.

Un Jardin situé sur le territoire de Suippes, en lieu dit Baudet (ci-devant en Chenevière), de la contenance de sept ares soixante-trois centiares, entouré de palissades au côté du nord, séparé du côté du midi et aux deux bouts par une haie vive et sèche; dans ledit jardin se trouve un puits avec une pompe en bois; ce jardin, planté de jeunes arbres fruitiers, tient d'un côté au sieur Florion-Varenne, de l'autre à Rouanet-Arnould; et des deux bouts à des chemins; il est porté sur la matrice cadastrale de la commune de Suippes, Section C, 1^{re} classe, pour un revenu d'un franc soixante-quinze centimes.

MISE A PRIX.

Ledit immeuble sera, par suite de la surenchère, mis en vente sur la mise à prix de trois cent trente-huit francs trente-cinq centimes, c. à s. 338 fr. 35 c.

Laquelle somme servira de première enchère, indépendamment des frais de la première adjudication, s'élevant à quatre vingt-six francs, et de ceux de la présente surenchère et des autres charges de l'adjudication.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant, soussigné.

A Chalons, le dix-huit novembre 1862.

Signé A. REDOUIN.

Enregistré à Chalons, le dix-neuf novembre 1862, folio 131, case 1^{re}. Reçu un franc, et vingt centimes pour double décime.

Signé TUAILLON.

S'ADRESSER, POUR LES RENSEIGNEMENTS:

1^o Et au M^e REDOUIN, avoué poursuivant;

2^o Et au greffe du tribunal civil de Chalons, où le cahier des charges est déposé.

ARRONDISSEMENT DE VITRY.

Vente par suite de conversion de saisie, le Dimanche 7 décembre prochain, à midi, en la mairie de Soudé-Sainte-Croix, par le ministère de M^e LECOMTE notaire à Sompuis; 1^o d'une Maison d'auberge, avec ses aisances et dépendances, sises à Soudé-Sainte-Croix, place de la Croix; 2^o de diverses pièces d'héritage situées au finage de la même commune.

Ces immeubles ont été saisis sur les sieurs et D^m Royer-Clergé, à la requête des sieurs Féquant et Duzed, distillateurs à Chalons. — (Etude de M^e Brémont, avoué à Vitry-le-François).

ANNONCES DIVERSES.

BUREAU DES DOMAINES DE CHALONS.

Le Mardi 25 Novembre 1862, à quatre heures de l'après-midi, dans le magasin des subsistances militaires, à Vitry, le receveur des Domaines procédera, à Chalons, à la vente aux enchères de DÉBRIS de 4,699 CAISSES à biscuit, Plomb, Ferraille, Cordes, etc.

A LOUER PRÉSENTMENT,

ou au gré du fermier, pour entrer aux versennes Saint-Georges,

Une belle Propriété rurale

DANS LE CANTON DE MARSON,

Consistant en 113 hectares de Terres labourables et Chenevières, et 64 hectares de Bois-Sapins, servant au parcours du troupeau; le tout sur le territoire de Coupville-sur-Moivre.

Bâtiments d'exploitation commodément établis, Machine à battre, etc.

S'adresser, pour renseignements et pour traiter:

1^o à M. PRIN, régisseur de cette propriété, à Coupville; 2^o à M. LEMAIRE, notaire à Pogy; 3^o à M. NOAILLES, notaire à Sainte-Menehould.

FERMES IMPÉRIALES DE LA CHAMPAGNE.

À vendre, pour cause de réforme,

DEUX BELLES JUMENTS

De race percheronne pure.

L'une à la ferme impériale de Cuperly;

L'autre à la ferme du Quartier-impérial.

S'adresser aux chefs de culture pour voir les animaux; pour traiter et connaître les causes de réformes, à M. le Régisseur, à la ferme du Quartier-impérial.

A VENDRE,

UN JARDIN FRUITIER

En plein rapport,

Entouré de Palissades garnies de Treillages et de Vigne,

Sur la route de Chalons à Saint-Martin, en face de M. CAMPAGNE.

Sa contenance est d'environ 15 ares, il renferme 180 Arbres à fruits, et l'allée du milieu est formée par des Treilles.

Il y existe une Pompe, un BÂTIMENT consistant en plusieurs pièces, Grenier et Cellier, et un petit HANGAR pour remiser les outils.

S'adresser à M. BUREAU, menuisier, rue du Gantelet, à Chalons.

DENRÉES COLONIALES.

Salaisons d'Amérique.

Lard en planches, 1^{er} choix... 412 fr. les 1/2 kil.

Epauls salées, d^e... 95 d^e

Jambons fumés, d^e... 130 d^e

Saindoux en barils, 1^{er} blanc... 130 d^e

d^e 2^e d^e... 125 d^e

CASSEI fils aîné, entrepreneur et commissionnaire, à S^t-Germain-la-Ville, route de Vitry (Marne).

A VENDRE,

Une grande quantité de PLANTS de SAPIN,

De 1^{er} choix, à 5 fr. le mille,

Chez M. TRONSSON, maire à La Chappe.

A VENDRE,

Environ 75 BÊTES à laine,

De différents âges.

S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE,

2 à 300,000 jeunes PLANTS de SAPIN,

De 1^{er} qualité,

Chez M. Désiré GALLAND, à Nuisement-sur-Coole.

On demande UNE BONNE de 20 à 30 ans, S'adresser au Bureau du Journal.

ARRONDISSEMENT D'EPERNAY.

ADJUDICATION, le jeudi 18 décembre 1862, à midi, en l'audience des criées du tribunal civil d'Épernay, d'une Maison sise à Escardes, et de deux pièces de terre situées même territoire. Ces immeubles ont été saisis sur le sieur Gaillard, à la requête du sieur Léopold Gaillard, propriétaire à Comnantré. — (Etude de M^e MALDAN, avoué à Épernay.)

ADJUDICATION, le jeudi 18 décembre 1862, à midi, en l'audience des criées du tribunal civil d'Épernay, d'une Maison sise à Venteuil, et de 9 pièces de Vignes et Terres, situées même territoire. Ces immeubles ont été saisis sur le sieur Constantin Giboury, à la requête du sieur Jean-Baptiste-Éléonor Ferlin, menuisier à Fleury-la-Rivière. — (Etude de M^e LAFOREST, avoué à Épernay.)

T. MARTIN, propriétaire-gérant.

Chalons, imprimerie de T. MARTIN.

Yu à la Mairie de Chalons-sur-Marne, le

Novembre 1862, pour légalisation de la signature ci-contre:

Asile public d'aliénés de Chalons-sur-Marne.

Le MARDI 2 DÉCEMBRE 1862, à une heure après midi, dans l'une des salles de l'établissement (à Ostedde), il sera procédé à l'adjudication, au rabais, des Fournitures nécessaires à faire pour le service de l'asile, en 1863. Ces fournitures consistent notamment en: Farine, Viande, Légumes frais et secs, Denrées coloniales, Articles d'Épicerie, Lard, Houille, Bois, Toiles, Draps, Bonneterie, Paille, Foin, etc.

LA SÉCURITÉ

AGENCE JUDICIAIRE ET COMMERCIALE, A MARSEILLE.

Directeur: Gueyraud-Saux, ancien magistrat et receveur de l'Enregistrement.

RENSEIGNEMENTS AU COMMERCE:

Chaque renseignement... 2 fr.

Par abonnement... 1 fr.

Recouvrements, affaires litigieuses devant tous tribunaux.

PETITES AFFICHES MARSEILLaises:

Annonces, 0,25 c. la ligne de 40 lettres.

Pour entrer en jouissance au 1^{er} janvier 1863,

le MOULIN de CERNON

Aujourd'hui occupé par M. COLIQUET-JEANRAT.

Après affaires faites,

Une Auberge sise à Suippes,

Bien achalandée et parfaitement située.

S'adresser à M. CART, propriétaire, qui accordera des facilités pour les paiements.

La Découperie, cet art nouveau

de M. DUPUY, lithographe à Paris, doit son succès à la facilité avec laquelle on décortique en quelques minutes les objets de toute sorte et de toute matière. La manière d'opérer et le catalogue des dessins sont envoyés gratis et franco à toute personne qui en fait la demande à l'inventeur, M. Dupuy, passage du Désir, N° 3, (boulevard de Strasbourg, 61 bis). (11,372)

MUSIQUE. Le Rêve à deux, poésie de M^{me}

MUSIQUE. Valmore, adaptée au célèbre nocturne de Field. Cette romance, d'un sentiment tendre, convient parfaitement au médium de la voix de femme.

L'Amour et l'Amitié, poésie de Millevoje, musique de Ch. Moreaux. Ce charmant fabliau, édité en deux tons (sol et si bémol), convient à toutes les voix.

Ces deux nouvelles publications sont expédiées franco, contre 2 fr. en timbres-poste, par l'éditeur MARCEL COLOMBIER, rue de Richelieu, 85, à Paris. (11,466)

Avis.

E. M. CANNEAUX et Sons, négociants en vins de Champagne, à Dizy, près Épernay (Marne), autrefois rue de l'Isle, N° 1, à Reims, établis en Angleterre depuis 1826, à l'adresse de N° 8, Gould square et 14 John street Crutchevriars, à Londres, ont l'honneur d'informer le commerce qu'ils n'ont jamais eu aucune relation commerciale avec la maison C. et F. B. CANNEAUX de N° 2 Catherine Court, Trinity square Tower hill, à Londres. (11,450)

Un jeune homme marié, qui était premier domestique dans une grande culture, désire trouver à se placer avec sa femme, bonne ouvrière. Ils sont au courant des ouvrages de la maison, de la culture et du jardinage. — S'adresser à M. SPITZENSTER, au Camp, sur la voie romaine, par Mourmelon-le-Grand.

M. TOUPRY, ferblantier à Chalons, rue des Lombards, demande de suite UN APPRENTI.

On demande DES APPRENTIS chez M. BOUQUIGNON, pâtissier traiteur, à Chalons.

Un homme au courant du service de table et de chambre, et sachant soigner les chevaux, demande une place dans une maison bourgeoise ou dans un hôtel.

S'adresser au Bureau du Journal.

DÉCRET D'AUTORISATION

DU

29 mars 1854.

L'IMPÉRIALE

Compagnie anonyme d'Assurances sur la Vie, à Primes fixes.

Assurances en cas de Vie.

D^e en cas de Mort.

D^e en cas de Vie et de Mort (mixtes).

Caisse spéciale — DES OFFICERS, — DU CLERGÉ,

Caisse PROFESSIONNELLE.

Achats et échanges de NU-PROPRIÉTÉS.

RENTE VIAGÈRE DIFFÉRÉE de 5, 10, 15, 20 ans, etc.

S'adresser à M. HOUBIN, agent général, rue Come-Clausse, 2, à Chalons-sur-Marne. (11,414)

LA PHARMACIE REGNAULD

ci-devant près l'Eglise Notre-Dame, est transférée RUE SAINT-JACQUES, N° 24.

FABRIQUE SPÉCIALE DE CHEMISES

Gilets de flanelle et Faux-Cols.

VILLAT & SOULIAT

A REIMS,

91, RUE DU BOURG-SAINT-DENIS, 91.

Garantie des mesures. Perfection des coupures. Solidité des tissus.

Nota. — TOUT, SANS EXCEPTION, EST COUSU ET PIQUÉ A LA MAIN.

100,000 FR. A GAGNER POUR 25 c.

181 LOTS (5,000 fr., 1,000 fr., etc.) et GROS LOT de CENT MILLE FRANCS pour 25 c.

Adressez immédiatement, au directeur du Bureau-Exactitude, rue Rivoli, 68, Paris (mandat de poste ou timbres-poste), 10 fr. pour 40 billets, — 15 fr. pour 60 billets, — 25 fr. pour 100 billets. Dépôt de billets à la librairie de T. MARTIN, à Chalons. (11,357)

Moyen sûr pour chacun de gagner de l'argent

AUX HEURES DE LOISIR.

Notre chef, M. le professeur CHARLIER, exerce depuis des années, à ses heures de loisir, une industrie aussi lucrative qu'amusante, et qui, exercée sur une plus grande échelle, procure même de l'aisance. Nous sommes à même de donner les instructions les plus détaillées sur ce genre de travail, patronné par le gouvernement prussien; qu'il est aisé de pratiquer à la ville comme à la campagne, sans négliger ses autres occupations, et au moyen duquel on gagne en jouant 800 à 1,000 francs par an. Il suffit, pour être renseigné à ce sujet, de s'adresser, par lettre affranchie, à l'adresse ci-dessous indiquée.

En garantissant de tous points la véracité de cette annonce, nous ferons remarquer qu'il n'est pas besoin d'un gros capital pour l'exploitation, mais seulement de 30 à 50 francs pour différentes pièces que tout ouvrier en bois peut fabriquer. Un calcul est joint à l'instruction. Nous nous chargerons de l'achat du produit aux prix établis par le calcul, ainsi que des frais de transport.

La succursale de la maison Charlier, libraire-éditeur à Francfort-sur-Mein. (11,367)

POMMADE DES CHATELAINES,

ou l'Hygiène du Moyen-Âge.

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert par CHALMIN dans un manuscrit, ce remède infailible était employé par nos belles Châtelaines du Moyen-Âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement. — Composée par CHALMIN, parfumeur, à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 et 40. — DÉPÔT: à Paris, passage Choiseul, 19; à Chalons-sur-Marne, chez M. SCHMITT, coiffeur, rue de Vaux, 1; BABEL, coiffeur, rue d'Orfèuil, et dans toutes les autres villes de France.

Prix de la POT: 3 fr. et 3 fr. 50 cent.

Grippe, Catarrhes, Rhumes, Irritations de Poitrine, guéris par la

PATE DE BOURGEONS DE SAPIN

De BLAYN, pharm. à Paris, t 50 et 5 f. la boîte. 7. r. du Marché-St-Honoré.

A Chalons, pharmacie CORDIER; à Reims, GUIBAL; à Épernay, HARLAY; à Vitry, CALLOUET,